



2013



JUSTICE POUR UN MONDE ÉQUITABLE

Créée en 1992 à Bruxelles, Avocats Sans Frontières est une ONG internationale spécialisée dans l'accès à la justice et la défense des droits humains.

De Katmandou à Kinshasa, de Bogota à Tunis, ses équipes défendent les victimes de torture et les prisonniers détenus illégalement, encouragent les réformes législatives pour un meilleur respect des droits humains, soutiennent les avocats et portent devant les tribunaux la voix des victimes de crimes internationaux.

WWW.ASF.BE



Les centres de consultations juridiques itinérants fournissent des informations sur la loi et sur les services juridiques aux personnes subissant des discriminations. Népal, district d'Aacham, décembre 2013

© ASF/B. Jit Khadka

Remarques introductives :

- 1) Les graphiques présentés dans ce rapport concernant le nombre de personnes sensibilisées à leurs droits, qui ont bénéficié de conseils juridiques et d'une assistance légale, portent sur la période d'avril 2013 à mars 2014.
Concernant l'assistance légale (assistance judiciaire et non judiciaire), seuls ont été comptabilisés les nouveaux dossiers ouverts pendant la même période. Les dossiers déjà en cours avant avril 2013 n'apparaissent donc pas dans les graphiques.
- 2) **Définitions :**
 - **Aide légale :** ensemble des services juridiques gratuits fournis aux personnes ne disposant pas des moyens financiers pour bénéficier des services d'un avocat ; ces services incluent une information, un conseil et une assistance légale.
 - **Conseil juridique :** information et orientation données à une personne afin d'établir, sur base des informations qu'elle possède et du problème qu'elle soulève, les dispositions légales applicables et les voies légales existantes pour résoudre ce problème. Cela n'implique pas de suivi du cas.
 - **Assistance légale :** ensemble des actions légales pouvant rétablir les droits des plus vulnérables et prises en charge par ASF. L'assistance légale inclut l'assistance judiciaire et l'assistance non judiciaire (rédactions de plaintes, démarches administratives, action en justice, etc.).
- 3) *Projet Promouvoir le système du Statut de Rome et améliorer l'effectivité de la Cour pénale internationale :* les activités réalisées au Burundi, en Ouganda, au Népal et en RD Congo sont reprises dans les chapitres respectifs consacrés à ces pays. Les activités en Amérique latine – Colombie et Guatemala – sont mises en œuvre par Avocats Sans Frontières Canada. Pour le détail de ces activités, voir www.asfquebec.org/fr/publications-fr.

Table des matières

<i>Introduction</i>	6
<i>Remerciements</i>	8
<i>Pays d'intervention, projets et thématiques</i>	10
<i>ASF au Burundi</i>	10
<i>ASF au Népal</i>	16
<i>ASF en Asie</i>	20
<i>ASF en Ouganda</i>	22
<i>ASF en République démocratique du Congo</i>	26
<i>ASF au Tchad</i>	32
<i>ASF en Tunisie</i>	36
<i>Justice pénale internationale</i>	40
<i>Protection des défenseurs des droits de l'Homme</i>	42
<i>L'International Legal Network</i>	46
<i>L'accès à la justice peut aider à réduire la pauvreté</i>	50
<i>La théorie du changement d'ASF</i>	54
 <i>Rapport financier</i>	 56
 <i>Nos équipes en 2013</i>	 62

Introduction



Une partie de l'équipe d'ASF lors de la session de Chefs de mission organisée en novembre 2013 à Bruxelles © ASF



Hafida Talhaoui
© Jelle Aarts



Francesca Boniotti
© ASF

Chère lectrice, cher lecteur,

Certes, en Belgique comme dans d'autres pays occidentaux, la précarité touche une partie toujours grandissante de la population et la crise financière menace le financement de mécanismes d'accès à la justice, dont l'aide légale.

Il n'empêche : l'enjeu d'une justice accessible à tous trouve un tout autre écho dans les pays en conflit ou de crise.

Que cela soit au Burundi, au Népal ou en Tunisie, les politiques permettant l'accès gratuit à un avocat et au juge sont inexistantes, embryonnaires ou souffrant de nombreux dysfonctionnements. Les personnes en situation de précarité et dont les droits ont été violés, ne peuvent espérer une réponse en justice ou bénéficier des services d'un avocat.

Des solutions existent pourtant afin d'améliorer leur accès à la justice. Pour Avocats Sans Frontières (ASF), elles passent par la mise en œuvre de projets s'appuyant essentiellement sur l'avocat comme acteur de changement.

Prenons la situation endémique des détentions préventives illégales en Ouganda ou en RD Congo. Il en résulte une violation systématique des standards internationaux en matière de droits fondamentaux et une surpopulation carcérale en constante augmentation.

Pour lutter contre ce phénomène alarmant, ASF travaille en partenariat avec les barreaux afin de fournir une assistance juridique à tous les détenus placés en détention préventive.

ASF soutient toutes les parties prenantes, barreaux, organisations de la société civile et autorités judiciaires, de manière structurelle afin qu'à terme, outre une réduction de la surpopulation carcérale, les bases d'un système d'aide légale effectif et pérenne, au sein duquel l'avocat doit jouer un rôle central, soient définies.

Soyons clairs : le travail de construction pour une justice accessible pour tous dans nos pays d'intervention est long.

Qu'il s'agisse de promouvoir la justice pénale internationale, défendre les droits économiques et sociaux, ou défendre la liberté d'expression, il nécessite une excellente compréhension du contexte, un sens aigu du partenariat – que cela soit avec la société civile, les pouvoirs publics ou les acteurs internationaux –, des compétences éprouvées dans le renforcement de capacités et la gestion de projets, et une expertise juridique.

Soutenues par nos bailleurs, nos sympathisants et les professionnels du droit réunis au sein de l'International Legal Network, nos équipes sont sur le terrain, à l'écoute des besoins des populations en situation de vulnérabilité. Ce rapport résume l'essentiel de leurs actions.

Nous vous invitons à les (re)découvrir.

Merci pour votre intérêt. Merci pour votre soutien.

Hafida Talhaoui, Présidente du Conseil d'administration

Francesca Boniotti, Directrice générale

Remerciements



A l'occasion du Mémorial Van Damme 2013, une chaîne de radio donnait l'occasion à 16 personnes de courir un 100 mètres au profit d'une bonne cause. Président du Cercle des étudiants en droit de la KU Leuven, Gert-Jan Struye a remporté la 3^e place au profit d'ASF

© Memorial Van Damme, Linda Sonck



Pour chaque inscription à l'Advocatenrun 2013 - la course annuelle des avocats, l'Ordre des Barreaux flamands a versé deux euros à ASF, qui était présente avec un stand d'information

© ASF/A. Hendrickx

Avocats Sans Frontières remercie pour leur soutien les institutions ci-dessous et toutes les personnes qui ont effectué un don en sa faveur durant l'année 2013. Grâce à elles, les populations en situation de vulnérabilité ont d'avantage accès à la justice et peuvent faire valoir leurs droits.

Au nom de nos bénéficiaires, merci du fond du cœur !

Bailleurs de fonds institutionnels :

- Ambassade de France en RD Congo
- Ambassade du Royaume-Uni en RD Congo
- Ambassade de Suisse en RD Congo
- Département des affaires étrangères et du commerce d'Irlande (Irish Aid)
- Département fédéral des affaires étrangères de Suisse (DFAE)
- Fondation MacArthur
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de torture (UNFVT)
- Gouvernement australien (Australian Aid)
- Gouvernement du Royaume-Uni (UK aid)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
- Human Rights Network Uganda (HURINET-U)
- Institute for Foreign Cultural Relations (IFA, Allemagne)
- Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas
- Open Society Institute
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- Union européenne
- U.S. Department of State
- Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Barreaux belges :

- Ordre des barreaux flamands (OVb)
- Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be)
- Ordre des avocats du Barreau d'Anvers
- Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles
- Ordre néerlandais des avocats du Barreau de Bruxelles (NOAB)
- Ordre des avocats du Barreau de Furnes
- Ordre des avocats du Barreau de Gand
- Ordre des avocats du Barreau de Liège
- Ordre des avocats du Barreau de Namur
- Ordre des avocats du Barreau de Verviers

Cabinets d'avocats :

- Cabinet Eubelius (Bruxelles)

Autres institutions :

- Administration communale d'Olné
- Cercle des étudiants en droit de la Katholieke Universiteit Leuven (Vlaams Rechtsgenootschap Leuven)
- Cercle des étudiants en droit de l'Université de Gand (Vlaams Rechtsgenootschap Gent)
- Cercle des étudiants en droit de la Vrije Universiteit Brussel (Vlaams Rechtsgenootschap Brussel)
- Memorial Van Damme VZW

Autres partenaires :

- E-Frame
- Fonds social socioculturel et sportif
- IMP Advertising

ASF au Burundi :

Des enfants Batwa enfin à l'école



Au sein de la communauté Batwa, seul un enfant de moins de 18 ans sur quatre fréquente l'école primaire, et seul 1% atteint le secondaire

© ASF/S. Stanton



Jean Berchmans Ndayishimiye, responsable du bureau d'ASF à Gitega, avril 2013

© ASF/S. Degée

Grâce à l'action d'Avocats Sans Frontières, 17 enfants de la minorité des Batwa vont enfin à l'école secondaire. Ces enfants se voyaient refuser l'accès à l'école de leur village en raison non seulement des discriminations qui frappent leur communauté, mais aussi du fait des frais scolaires trop élevés. En garantissant le droit à l'éducation, cette intervention d'ASF illustre toute l'importance de mettre en œuvre l'accès à la justice pour les personnes les plus marginalisées au Burundi.

Troisième ethnie du Burundi aux côtés des Bahutu et des Batutsi, les Batwa représentent moins d'1% de la population totale. Traditionnellement exclue de la propriété foncière dans un pays vivant de l'économie de subsistance, leur communauté est l'une des plus pauvres du pays. De plus, elle subit de plein fouet de nombreuses discriminations, ce qui a des conséquences dramatiques sur la réalisation de ses droits, y compris économiques et sociaux.

« Un jour, un éducateur a dit devant toute ma classe : "ça ne vaut pas la peine d'enseigner les enfants des voleurs Batwa !" », témoigne Charles Ntakiyica, un jeune Mutwa* de la sous-colline de Kigarama.

Nombreux sont les jeunes Batwa à abandonner leur scolarité, du fait de la stigmatisation, mais également de la faim ou du manque de moyens financiers. Ainsi, seul un enfant Mutwa de moins de 18 ans sur quatre fréquente l'école primaire, et seul 1% atteint le secondaire. En 2008, sur tout le pays, ils n'étaient que 429 à pouvoir suivre des études secondaires sur un total de 289.000 étudiants.

« Pourtant, il y a des écoles et des enseignants. Le problème se pose en termes d'accessibilité et d'acceptabilité », constate Jean Berchmans Ndayishimiye, responsable du bureau ASF de Gitega situé 60 km à l'Est de la capitale Bujumbura. « Nous avons donc rencontré les responsables administratifs, les chefs de colline, pour comprendre pourquoi la scolarisation était inaccessible pour les enfants Batwa. »

Un chef de colline a ainsi confirmé que les frais scolaires demandés à l'inscription étaient beaucoup trop élevés pour les familles Batwa. En guise d'exemple, l'école exigeait 15.000 Francs Burundais pour l'achat de pupitres, soit l'équivalent de 4% du revenu annuel moyen par habitant. Cette contrainte financière constitue à elle seule un obstacle à la fréquentation scolaire. Au Burundi, les responsables administratifs des collines peuvent pourtant octroyer un certificat d'indigence à toute personne trop pauvre pour payer les frais scolaires. « La grande lacune de ce système », poursuit Jean Berchmans Ndayishimiye, « c'est qu'il n'a aucune base légale. Il ouvre donc la voie à la subjectivité et aux injustices. » Et en effet, les chefs de colline rencontrés n'acceptaient pas d'attester l'indigence des enfants Batwa.

Le responsable du bureau ASF de Gitega a alors réclamé aux responsables communaux de considérer les Batwa comme indigents et de distribuer une attestation à tous ceux qui répondaient objectivement aux conditions requises. ASF a également expliqué aux enseignants que discriminer des élèves est contraire à la loi, et qu'ils n'ont pas le droit de stigmatiser les élèves Batwa.

Depuis, 17 Batwa ont pu bénéficier de ces attestations les exonérant des frais d'inscription scolaires. Grâce à cette intervention, ces enfants auront probablement plus de chances d'échapper à la pauvreté, et surtout peuvent envisager leur avenir avec espoir.

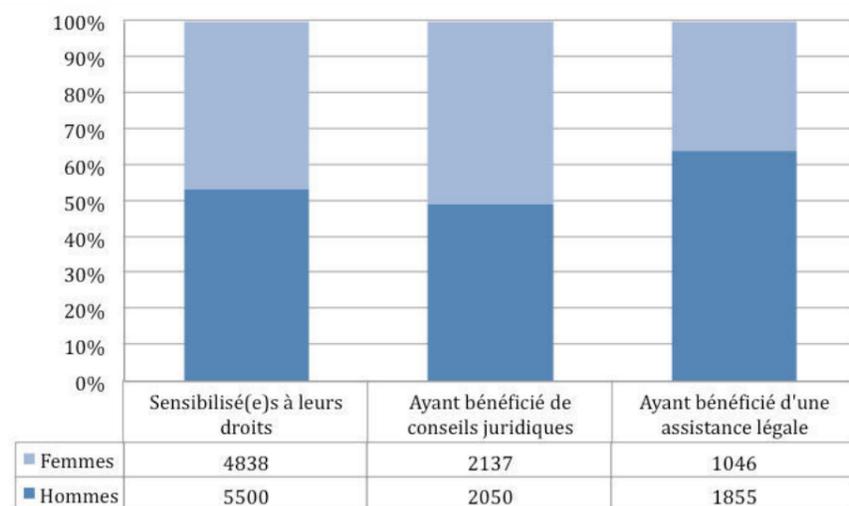
Kigarama, le 10 juin 2013

* Le terme *Batwa* est utilisé au pluriel pour désigner par exemple le groupe. Lorsque l'on parle d'une seule personne, on utilise le terme *Mutwa*.

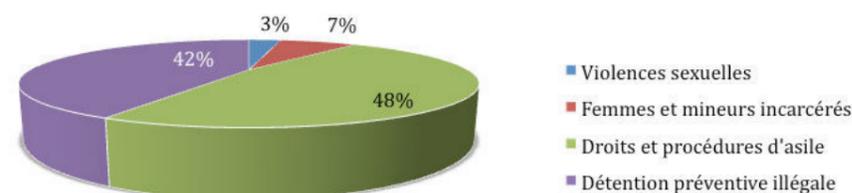
ASF au Burundi

Les activités 2013 en quelques chiffres

Services d'aide légale délivrés à la population :



Les matières traitées en assistance légale :



Protection internationale et droits des demandeurs d'asile et des réfugiés

Partenaire : Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides (ONPRA)

Financements : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et Union européenne

- Formations :
 - Avocats du *pool* ASF, membres de l'ONPRA, de la Commission consultative pour les étrangers et réfugiés et du Comité de recours : 1 session de coaching et 3 formations sur la protection internationale et les droits des réfugiés (36 participants).
 - Représentants des réfugiés et des demandeurs d'asile : 6 formations sur l'information et l'orientation des réfugiés, la procédure d'asile et les droits des victimes de violences sexuelles (128 participants).
 - Autorités locales, police, société civile et médias : 10 formations sur la protection internationale, la procédure d'asile et les droits des réfugiés (360 participants).
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des partenaires et des bénéficiaires du projet.
- Assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés :
 - Constitution d'un *pool* d'avocats et de juristes chargés de représenter systématiquement les personnes dont la demande a été déboutée en première instance.
 - Assistance judiciaire des réfugiés victimes de violences sexuelles et d'autres violations manifestes des droits humains.
 - Accueil, orientation, conseils juridiques et appui aux démarches administratives (à Bujumbura et dans les camps de Musasa, Kinama, Bwagiriza et Kavumu, ces deux derniers via la permanence ASF à Ruyigi).
 - 34 séances de sensibilisation sur les droits et la procédure d'asile, à Bujumbura (18) et dans les camps de réfugiés (16).
 - Réalisation d'un film documentaire sur le projet.
 - Réalisation d'une analyse sur la conformité des décisions de détermination du statut de réfugié, avec les normes internationales.

Amélioration de l'accès à la justice des populations vulnérables

Partenaire : Barreau de Bujumbura

Financement : Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

- Soutien au Barreau de Bujumbura pour le développement de l'aide légale :
 - Organisation de 4 réunions de la Commission d'aide légale du Barreau, qui assure le suivi des désignations des avocats pro deo.
 - Attribution d'une ressource humaine pour renforcer le Barreau en interne.
 - Constitution d'un *pool* commun de 35 avocats.
- Coordination des acteurs de l'aide légale dans les provinces de Gitega et Ngozi :
 - 2 réunions de suivi dans chaque province d'intervention.
 - 4 formations.

ASF au Burundi

Appui à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Aide Légale

ASF a initié en 2011 une Stratégie Nationale d'Aide Légale qui implique la société civile, le Barreau national et l'Etat burundais. Depuis 2012, ASF assure la coprésidence du Groupe thématique « Demande de justice » mis en place par le Ministère de la justice.

Partenaire : Barreau de Bujumbura

Financement : Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

- Création et formation des Forums provinciaux de l'aide légale, chargés de développer des plans d'actions provinciaux et de contribuer à la stratégie au niveau national.
- Ouverture d'une permanence à Bubanza.
- Enquête sur la population carcérale dans les prisons de Bubanza et Muramvya.

Préservation des archives du contentieux de 1993 et contribution au processus de justice de transition

Financement : Département fédéral des affaires étrangères de Suisse

Melchior Ndadaye (hutu) a été assassiné le 21 octobre 1993, alors qu'il était Président du Burundi depuis trois mois. Son assassinat a cristallisé l'antagonisme entre Hutu et Tutsi et a provoqué des réactions en chaîne, plongeant le Burundi dans une guerre civile de plus de dix ans. Plusieurs centaines de milliers de personnes, tutsi majoritairement, y ont perdu la vie.

- Numérisation et création d'une base de données répertoriant 2.383 prévenus impliqués dans 1.206 dossiers judiciaires.
- Réalisation d'une *Etude de capitalisation des programmes d'assistance judiciaire d'ASF au Burundi (1999-2004)*, en partenariat les Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles. Cette étude a entre autres été diffusée lors de la Conférence régionale sur la justice transitionnelle organisée par ASF à Bujumbura en septembre 2013 (voir ci-dessous).



Conférence sur la justice transitionnelle organisée par ASF à Bujumbura, septembre 2013 © ASF

Justice pénale internationale : promouvoir le système du Statut de Rome et améliorer l'effectivité de la Cour pénale internationale

Financements : Fondation MacArthur et Union européenne

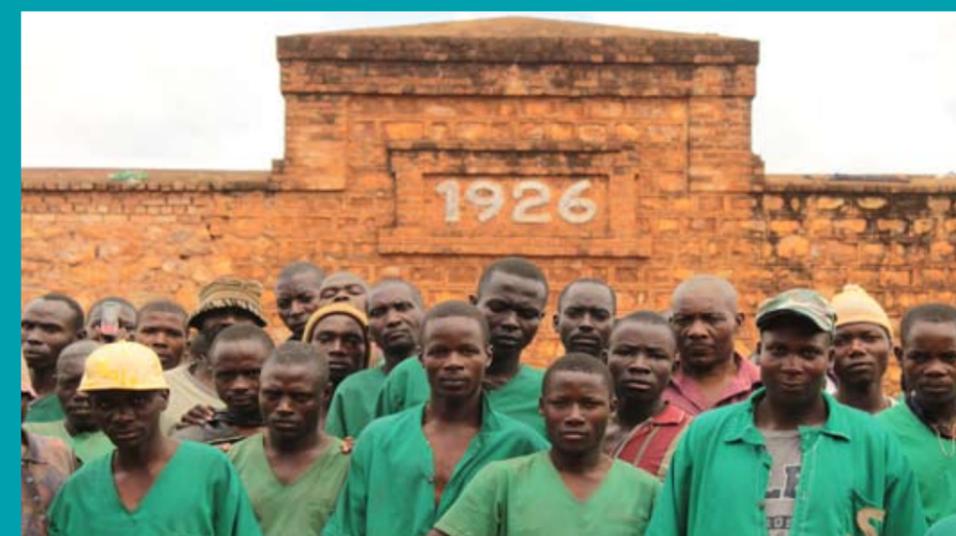
Pour raisons administratives, les activités du projet ont été suspendues d'octobre 2012 à mai 2013. Un atelier a été organisé pour valider le module de formation en justice internationale développé par ASF (60 participants : représentants de la Haute Cour de Justice, des Parlements et du Ministère de la Justice). Une Conférence sur la justice transitionnelle s'est par ailleurs tenue en septembre 2013, portant sur l'analyse comparative des systèmes de justice transitionnelle au Burundi, en RD Congo, en Ouganda, au Kenya, au Tchad, en Tunisie et en Côte d'Ivoire. Elle a réuni 25 participants : avocats du réseau régional ASF actifs en justice transitionnelle et internationale, membres du secteur de la justice et membres de la société civile burundais et de la communauté internationale (Nations Unies, ambassades...).

Contribution d'ASF à l'Examen Périodique Universel 2013 du Burundi

Instauré par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'Examen Périodique Universel (EPU) a comme objectif d'examiner, tous les quatre ans, la situation des droits de l'Homme de tous les pays membres de l'ONU. Ce processus associe un grand nombre d'acteurs aussi bien étatiques que de la société civile nationale et internationale. Le résultat de chaque examen est un « document final » listant les recommandations dont l'Etat examiné devra justifier de la mise en œuvre lors du prochain Examen.

Fort de sa quinzaine d'années de présence permanente au Burundi, ASF a contribué à la préparation de la session consacrée au Burundi, qui s'est tenue en janvier 2013. Elle invitait le Burundi à s'engager dans la mise en place d'une politique non discriminatoire d'accès à la justice pour tous. Elle profitait aussi de cet EPU pour recommander l'installation de bureaux d'accueil dans chaque juridiction afin de mieux informer et orienter la population, et la création d'un fonds pour financer une aide légale systématique et non discriminatoire, en priorité pour les détenus et les mineurs en conflit avec la loi.

La contribution exhaustive d'ASF à l'EPU 2013 du Burundi peut être téléchargée via le lien suivant : www.asf.be/publications.



La prison de Gitega, novembre 2013 © ASF/T. Op de Beeck

ASF au Népal :

Des avocates améliorent leurs connaissances en techniques médico-légales



Ces femmes avocates pourront améliorer leur pratique dans les cas de violations des droits des femmes. Katmandou, août 2013 © ASF



La terminologie et la pratique médico-légales doivent être comprises par les avocat(e)s. Katmandou, août 2013 © ASF

Pour les tribunaux traitant d'affaires criminelles, les éléments médico-légaux tels que le profilage de l'ADN, les rapports d'autopsie et les empreintes digitales sont des preuves de première main. Les avocats doivent donc être en mesure de comprendre ces sujets techniques qui peuvent jouer un rôle crucial dans la prise de décision. Une formation organisée par Avocats Sans Frontières, en collaboration avec l'Association du Barreau du Népal et le Comité des Avocates du Barreau de la Cour suprême du Népal, soutient les avocates dans leur pratique, en particulier dans les cas de violation des droits des femmes.

Avocats et juges ne comprennent pas toujours la terminologie médico-légale, les rapports d'experts et d'autres actions médico-légales utilisées par médecins et experts dans les affaires et les procès. Pourtant, ces questions peuvent être déterminantes pour trancher dans une affaire. « La preuve scientifique est importante dans les enquêtes criminelles. Prouver ou réfuter les accusations portées contre une personne, grâce à l'ADN par exemple, peut aider à identifier des suspects potentiels », explique Maître Biswo Jit Khadka, Chargé de programme d'ASF à Katmandou. « Dans certains cas, seule la preuve scientifique peut révéler la vérité. C'est pourquoi les différentes parties prenantes – y compris les avocats – doivent être capables de comprendre ce type de preuve ».

La mission d'ASF au Népal est d'améliorer l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité, de renforcer les capacités des prestataires de services juridiques tels que les avocats, et de soutenir des services d'aide juridique efficaces et de qualité. Au Népal, il est particulièrement difficile pour les avocates d'obtenir des formations sur les terminologies et pratiques médico-légales, notamment en raison du népotisme et du favoritisme, mais aussi de la discrimination liée au sexe dans la sélection des participants. « Pourtant, les avocates ont besoin d'avoir une bonne connaissance en la matière, en particulier parce qu'elles traitent souvent de cas de violations des droits des femmes tels que le harcèlement sexuel, la chasse aux sorcières, les violences domestiques, l'homicide, le suicide, le viol et d'autres formes de violence et de discrimination contre les femmes », souligne Sunil Kumar Pokharel, avocate, Secrétaire générale de l'Association du Barreau du Népal.

C'est pourquoi, fin août 2013, ASF – en collaboration avec l'Association du Barreau du Népal et le Comité des Femmes Avocates du Barreau de la Cour Suprême – a organisé, à Katmandou, une journée de formation sur le rôle du médico-légal dans l'efficacité de l'aide juridique pour des avocates praticiennes. Quelques 50 avocates représentant différents Barreaux du pays ont participé à cette formation donnée par d'importants experts médico-légaux et des médecins légistes.

« Cette formation a été très utile pour moi car je défends les droits des femmes. Actuellement, je traite un cas de viol et j'ai besoin de comprendre comment je peux mieux utiliser la collecte de preuves et les résultats afin de renforcer mes arguments juridiques », témoigne l'avocate Radha Sigdel, membre du Barreau du district de Katmandou.

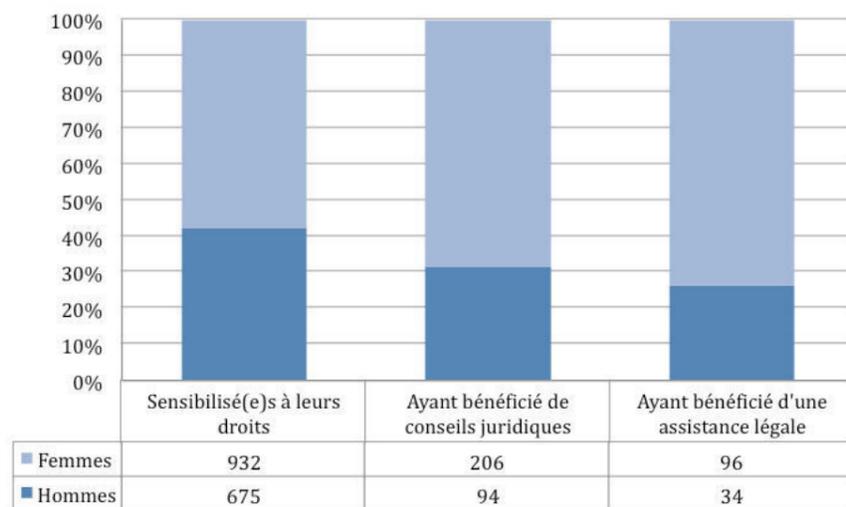
« En améliorant leurs connaissances en sciences médico-légales, nous cherchons à soutenir ces avocates dans leur travail de défense et de protection des femmes et de leurs droits », conclut Biswo Jit Khadka, Chargé de programme d'ASF.

Katmandou, le 20 septembre 2013

ASF au Népal

Les activités 2013 en quelques chiffres

Services d'aide légale délivrés à la population :



La formation, au cœur d'ASF

Les activités de formation occupent une place centrale chez ASF. Le renforcement des capacités des acteurs nationaux partenaires d'ASF – barreaux, associations d'avocats et organisations de la société civile – est au cœur de sa mission. Ces activités font appel à de nombreuses compétences : il s'agit non seulement de maîtriser le contenu (juridique ou autre) des sujets abordés, mais aussi de faire preuve de pédagogie et d'une bonne connaissance du contexte, et d'assurer un suivi pour ancrer les acquis de la formation durablement dans la réalité. Au cours de l'année 2013, un important travail a été réalisé par les équipes au siège (en particulier l'expert en mécanismes d'accès à la justice) et sur le terrain pour optimiser les différentes phases de conception des sessions de formation : de la planification au suivi-évaluation, en passant par l'identification des besoins et le choix de la méthodologie utilisée, sans oublier les aspects pratiques – budget, matériel, chronogramme, etc. Les équipes disposent maintenant d'un canevas de formation harmonisé et d'une « boîte à outils » complète pour les appuyer dans la mise en œuvre de cette activité phare d'ASF.

Justice pénale internationale : promouvoir le système du Statut de Rome et améliorer l'effectivité de la Cour pénale internationale (CPI)

Partenaire : Informal Sector Service Center (INSEC)

Financements : Fondation MacArthur et Union européenne

- 1 conférence sur la CPI réunissant 34 juges de plusieurs Cours.
- 1 formation sur la CPI réunissant 56 journalistes.
- L'instabilité politique régnant depuis la dissolution de l'Assemblée constituante en mai 2012 jusqu'aux élections de novembre 2013, a rendu impossible l'organisation des activités prévues impliquant des parlementaires et des partis politiques.

Améliorer l'accès à la justice pour les populations en situation de vulnérabilité

Partenaires : Center to Assist and Protect Children Rights of Nepal (CAP-CRON), Forum for Protection of People's Rights (PPR), Legal Aid and Consultancy Center (LACC), Nepal Bar Association (NBA).

Financé par le SPF belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le projet d'ASF au Népal s'est clôturé le 30 avril 2014 après 36 mois d'activités. Les résultats repris ici concernent le projet dans son ensemble :

- Information de la population sur ses droits et sur les mécanismes d'accès à la justice :
 - 52.600 personnes informées via des sessions dans les écoles, des centres de consultations juridiques fixes et mobiles et différents canaux (annonces peintes sur les microbus locaux, messages diffusés lors des marchés hebdomadaires, etc.).
 - Environ 1.325.000 personnes informées à travers des programmes radio.
- Conseils juridiques :
 - 534 sessions de consultations juridiques mobiles dans des villages reculés (674 bénéficiaires).
 - Consultations juridiques à heure et lieu fixe par cinq barreaux, deux fois par semaine (574 bénéficiaires).
 - 350 visites opérées par des avocats en prison.
 - Parmi les personnes ayant bénéficié de conseils juridiques, 59% étaient des femmes, 50% étaient membres de communautés discriminées (comme les Dalit) et 23% étaient analphabètes.
- Assistance judiciaire et non judiciaire :
 - 1.277 bénéficiaires.
 - 258 dossiers portés devant les tribunaux, à différents stades de procédure.
 - 119 avocats impliqués dans la délivrance d'une assistance légale en pro bono.
- Renforcement des capacités :
 - Cours d'anglais juridique pour 75 avocats.
 - Formation à la délivrance de services d'aide légale pour 119 avocats.
 - Soutien technique et financier à la délivrance et à l'évaluation de services d'aide légale de qualité pour cinq barreaux de district et pour le Barreau central (Nepal Bar Association).
 - Formation de 273 professionnels du droit à la lutte contre la torture.
 - Atelier sur la coordination de l'aide légale et la réforme politique.
- Coordination des acteurs :
 - 39 réunions de coordination des acteurs du secteur de la justice (avocats, juges, magistrats, officiers de police, organisations de la société civile...).
 - Atelier de coordination des acteurs impliqués dans l'aide légale et la réforme de la police.
 - Atelier sur les discriminations basées sur la caste, réunissant avocats, représentants de la communauté Dalit, juge de la Cour suprême, etc.

ASF en Asie



Enfants du groupe Dalit au Népal © ASF/N. de Oliveira



Miriam Chinnappa,
Représentante ASF pour l'Asie
© Patrick Acken/TOTALEXPOSURE

Un des principaux atouts d'Avocats Sans Frontières réside dans l'expérience qu'elle a développée à travers son travail de terrain dans divers contextes fragiles du Sud. ASF souhaite diffuser son expertise technique et son savoir-faire dans de nouveaux contextes et de nouvelles zones d'intervention. Après avoir mis en œuvre des programmes au Timor oriental et au Népal, l'organisation a décidé d'explorer de nouvelles actions dans d'autres régions du continent asiatique.

Dès le mois d'avril 2013, une Représentante ASF pour l'Asie, Miriam Chinnappa, a été recrutée. Sa mission : identifier les pays dans lesquels la situation en matière d'accès la justice est la plus préoccupante et dans lesquels un déploiement durable d'ASF serait pertinent et envisageable. La Représentante était également chargée d'y effectuer une analyse du secteur de la justice : fonctionnement du système judiciaire, obstacles à l'accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables, identification des acteurs impliqués et des partenaires et bailleurs de fonds potentiels.

Décision a été rapidement prise de concentrer les efforts sur le développement de partenariats au Myanmar et d'un projet régional promouvant les droits des peuples autochtones. Il fallait également tenter d'assurer la continuité de l'engagement d'ASF au Népal – le programme financé par le Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement arrivant à sa fin début 2014 (voir plus haut). La Représentante a par ailleurs été impliquée dans la rédaction d'un rapport pour le bailleur d'ASF au Népal et la gestion de l'équipe sur place. Elle a contribué à la promotion d'ASF dans la région en établissant des relations avec les différents acteurs engagés dans les secteurs de la justice et des droits humains.

Myanmar

Le pays émerge de son isolement de longue date et son gouvernement s'est engagé dans une vague de réformes, concernant notamment le secteur de l'Etat de droit. On constate un intérêt croissant des agences de développement et d'aide humanitaire pour y intervenir. Des consultations effectuées auprès de différentes parties prenantes ont permis à ASF de mieux comprendre où son expertise technique dans la mise en place de mécanismes d'aide légale serait la plus utile. En janvier 2014, ASF a déposé une proposition de projet en partenariat avec l'organisation MLAW (Myanmar Legal Aid Network), visant à améliorer l'accès à la justice en renforçant les réseaux d'aide juridique. A l'heure de publier ce rapport, ASF conçoit d'autres projets ciblant le Myanmar et espère y être rapidement opérationnelle.

Népal

Depuis la mi-août 2013, ASF a conduit une série de consultations avec des acteurs népalais pour évaluer si elle peut continuer à jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'aide juridique au niveau des districts et des villages, après l'achèvement du projet financé par la Belgique. Cette évaluation a démontré toute la valeur ajoutée de l'expertise d'ASF, particulièrement en ce qui concerne l'accès à la justice pour les populations marginalisées (groupes indigènes, femmes, Dalits, Madeshis, etc.). Le Népal a récemment adopté une série de lois anti-discrimination ; il existe ainsi des garanties constitutionnelles pour protéger les droits et libertés et promouvoir l'intégration sociale. Cependant, leur mise en œuvre est complexe ; des barrières sociales, culturelles et économiques fermement ancrées dans la société népalaise la rendent d'autant plus difficile. ASF doit donc continuer à y développer des projets promouvant l'accès à la justice pour tous. Des partenaires nationaux ont été identifiés et ont activement participé à la conceptualisation et au dépôt de propositions de projets. ASF et ses partenaires sont maintenant en attente d'une décision concernant de possibles financements.

Participation de la Représentante régionale à des conférences en 2013 :

- Conférence organisée par l'International Court of Justice et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, sur le renforcement des capacités des avocats d'Asie du Sud-Est à assurer des procès équitables (Bangkok, Thaïlande, le 9 mai 2013). Des avocats du Myanmar, du Cambodge, du Vietnam et du Laos ont participé à cette conférence.
- *Peoples' Forum on Human Rights & Business: A Global Corporate Accountability Gathering for Groups Using Human Rights to Directly Challenge Corporate Abuses* (Bangkok, Thaïlande, du 5 au 7 novembre 2013).

ASF en Ouganda :

Des avocats luttent contre la détention préventive prolongée



L'avocate Sylvia Ebitu Namaweje (à gauche) a fait libérer de prison Mariam Nannozi (à droite)

© ASF/G. Van Moortel



Les avocats pro bono et l'équipe de l'ULS © ASF

Des prisonniers en Ouganda sont placés trop longtemps en détention préventive. Cela viole leur droit à un procès équitable tout comme leur présomption d'innocence. Ils sont privés, ainsi que leur famille, de leur droit à travailler et de gagner leur vie. Avec l'aide du Barreau d'Ouganda, Avocats Sans Frontières a lancé un projet pilote visant à fournir une représentation en justice gratuite pour les femmes emprisonnées.

Selon des rapports d'ASF*, les détentions préventives prolongées en Ouganda sont causées par divers facteurs tels que des pratiques d'investigations inefficaces dues à la corruption et le manque de connaissance des prisonniers sur leur droit à un procès équitable. Les prisons sont par conséquent surpeuplées (parfois à plus de 350% !) et de nombreuses violations des droits de l'Homme sont commises envers les prisonniers.

Les femmes emprisonnées sont particulièrement vulnérables. Beaucoup sont arrêtées et poursuivies pour des crimes passionnels, des crimes commis au sein de la famille ou dans le cadre familial. « Dans ces conditions, une fois en prison, elles perdent l'aide de leur famille. Certaines accouchent en prison ou sont emprisonnées avec leur bébé, et doivent élever leur enfant en prison », explique Ismene Zarifis, Chef de mission d'ASF en Ouganda. « Entre temps, la majorité des femmes emprisonnées n'occupent pas un emploi rémunéré et ne sont pas en mesure de payer des conseils juridiques ».

Le but du projet ASF est de fournir une assistance juridique de qualité en créant une équipe durable et compétente d'avocats pro bono. L'objectif est d'accroître leur capacité à gérer des affaires de détentions préventives ainsi que les contentieux stratégiques afin de résoudre les problèmes fondamentaux entraînant la détention préventive.

En guise de lancement du projet, une formation a été organisée pour les avocats pro bono ougandais en juin 2013, à Kampala. En partenariat avec le Barreau d'Ouganda (Uganda Law Society - ULS), la session a permis de présenter le projet aux seize avocats sélectionnés de l'ULS, de diverses organisations d'aide juridique et de cabinets. Les participants ont aussi suivi une formation sur l'assistance juridique pro bono de qualité, ainsi que sur les principes et standards relatifs aux droits humains et à un procès équitable et rapide, les procédures relatives à la privation de liberté et les voies de recours en cas de détention arbitraire. Steven Ssenkezi est un membre de l'équipe d'avocats d'ASF : « Cette formation nous a ouvert les yeux sur ce problème et nous a donné les connaissances nécessaires pour gérer au mieux les cas de détentions préventives ».

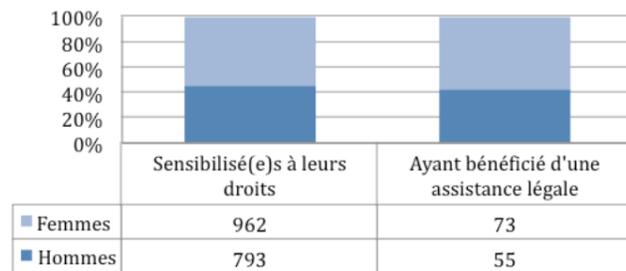
Kampala, le 7 août 2013

* Voir la recherche conduite par ASF en collaboration avec le Programme International des Droits de l'Homme de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, entre 2009 et 2011 intitulée *Présumés innocents derrière les barreaux : La question de la durée des détentions préventives en Ouganda* (version en anglais uniquement, à télécharger via le lien suivant : www.asf.be/publications).

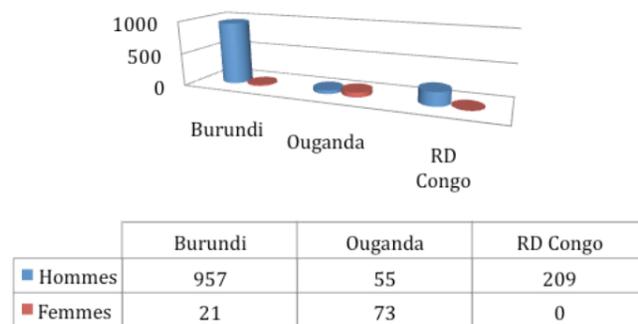
ASF en Ouganda

Les activités 2013 en quelques chiffres

Services d'aide légale délivrés à la population :



Nombre de prévenus en détention préventive illégale assistés par ASF dans la région des Grands Lacs :



Présomés innocents mais derrière les barreaux : le problème de la détention préventive illégale et prolongée en Ouganda

Financement : Gouvernement australien (Australian Aid)

- Création d'un *pool* de 16 avocats spécialisé en droit pénal.
- Formation des avocats du *pool* au suivi de dossiers de détention préventive avec un focus sur l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains.
- Développement d'un mécanisme de suivi-évaluation du travail des avocats.

Promotion du pro bono : mobiliser les avocats pour la défense des droits des Ougandais

Partenaire : Uganda Law Society (ULS)

Financement : Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

- Cartographie des acteurs de l'aide légale pour la mise en place d'un système de référencement.
- 7 actions de sensibilisations auprès des étudiants de dernière année en droit.
- Formation des avocats :
 - 6 rencontres et sessions d'orientation pour les avocats.
 - 2 formations sur le pro bono et le rôle social des avocats.
 - 1 formation sur la lutte contre le trafic d'êtres humains.
 - 3 formations sur la médiation et les modes alternatifs de résolution des conflits.
 - Diffusion d'ouvrages de référence sur le pro bono (Pro Bono Handbook, brochures, affiches...).
- Amélioration du suivi-évaluation des services d'aide légale fournis par l'ULS :
 - 6 visites dans des centres de consultations juridiques afin d'évaluer la qualité des services offerts et réalisation d'une étude de satisfaction des bénéficiaires.
 - Création d'une base de données pour le suivi des activités d'aide légale de l'ULS (www.uls.africa2trust.com) et formation des équipes à son utilisation.
- Plaidoyer :
 - 1 formation au plaidoyer et à l'utilisation du contentieux stratégique pour 15 membres des équipes d'ASF et de l'ULS.

Justice pénale internationale : promouvoir le système du Statut de Rome et améliorer l'effectivité de la Cour pénale internationale (CPI)

Financements : Fondation MacArthur et Union européenne

- 1 session de dialogue avec les autorités traditionnelles (25 participants), 1 session avec les habitants de Koro (Sud) (300 participants) et 1 session avec les habitants du district d'Oyam (Nord) (143 participants), concernant le mandat de la CPI et ses liens avec les processus nationaux de justice transitionnelle.
- 1 session de dialogue avec les habitants de Palaro (Nord), portant plus particulièrement sur les crimes basés sur le genre (300 participants).
- 1 dialogue public sur les relations entre l'Union africaine et la CPI (100 participants).
- 5 réunions avec des ONG et autres acteurs clés de la justice internationale et transitionnelle, visant à recueillir leurs perceptions et celles de la population sur le travail de la CPI et à identifier de potentiels partenariats.
- Rencontre avec les victimes des districts de Gulu et de Lira (Nord) pour recueillir leurs recommandations sur le projet de politique de justice transitionnelle en Ouganda (179 participants).
- Organisation d'un colloque sur la justice transitionnelle à l'intention des auxiliaires de justice (30 participants).
- Soutien technique pour la rédaction des règles de procédure de l'International Crimes Division – l'instance compétente pour statuer sur les crimes internationaux et transnationaux commis en Ouganda.

ASF en République démocratique du Congo :

Pour une justice plus accessible à l'Est



Le Bureau de consultations gratuites de Katana dans le Sud Kivu © ASF/B. Langhendries



Hélène Trachez, Chef de mission ASF et le Bâtonnier de Kisangani s'engagent pour plus d'aide légale. Octobre 2013

© ASF/M. Causin

La population en situation de vulnérabilité de l'Est de la RD Congo bénéficie de conseils juridiques gratuits grâce à un nouveau partenariat entre les barreaux de la région et Avocats Sans Frontières. Concrètement, les services d'aide légale gratuits organisés par les barreaux sont dynamisés pour permettre de rapprocher la justice des justiciables et accompagner un retour vers une paix durable.

Géré par le Barreau, le Bureau de Consultations Gratuites (BCG) a pour mission de délivrer des services d'aide légale gratuits aux justiciables en situation de vulnérabilité, comme les femmes, les mineurs d'âge ou encore les personnes en détention préventive.

Selon la législation congolaise, les barreaux de chaque province doivent organiser un BCG. Pourtant, avant l'intervention d'ASF, l'Est du pays était particulièrement démunie : il n'y avait qu'un seul BCG opérationnel dans la province du Sud-Kivu, pour une population estimée à quatre millions d'habitants, et aucun service n'était organisé, ni au Nord-Kivu, ni dans le District de l'Ituri. Même lorsqu'ils sont opérationnels, les BCG connaissent d'énormes difficultés à organiser cette aide, du fait de l'absence de moyens mis à disposition par l'Etat congolais.

Depuis octobre 2013, cette situation est en train de changer grâce au soutien technique et financier apporté par ASF aux BCG des villes de Bukavu, Goma et Bunia dans le cadre du programme d'appui au renforcement de la justice dans l'Est de la RDC appelé « Uhaki Safi ». « Notre appui permet d'assurer un meilleur accès à la justice pour la population congolaise dans son ensemble, et plus particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, tant en ville que dans les villages plus reculés », explique Hélène Trachez, Chef de Mission ASF à Goma.

Ainsi, dans les BCG soutenus par ASF, chaque personne peut rencontrer un avocat qui l'écoute, explique la loi et prodigue des conseils juridiques de qualité. « Nos équipes organisent des formations pour les avocats afin d'améliorer leur sens de l'écoute et du conseil, mais aussi leur pratique de techniques telles que la médiation. Grâce à cette dernière, des conflits de la vie quotidienne, comme des conflits fonciers ou des petits différends en matière civile, peuvent être réglés sans passer devant un juge », précise Hélène Trachez.

Pour les membres des différents barreaux appuyés, le soutien aux BCG est très important. « La mise en place d'un BCG dans une grande ville de l'Ituri facilitera l'accès à la justice et l'accompagnement judiciaire gratuit d'une population vulnérable et appauvrie par des années de conflits. », se réjouit le Bâtonnier de Kisangani, Maître François Alauwa. « Grâce à cette collaboration, il y aura aussi des caravanes juridiques dans les campagnes, ainsi que du conseil et de l'assistance dans les trois prisons du district. »

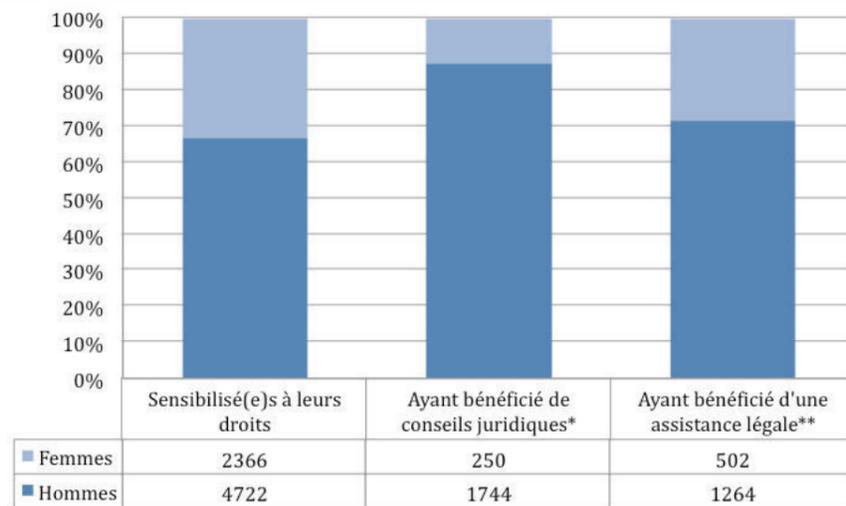
Le programme Uhaki Safi, qui signifie « justice équitable » en Swahili, soutient les BCG des provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et du District de l'Ituri en Province Orientale, des zones dévastées par la violence et l'insécurité depuis de nombreuses années.

Goma, le 19 mars 2014

ASF en RD Congo

Les activités 2013 en quelques chiffres

Services d'aide légale délivrés à la population :



* y compris en prison

** entre autre via l'organisation de 4 audiences foraines

Le Guide des audiences foraines adopté par le Conseil supérieur de la Magistrature

Les audiences foraines sont un mécanisme développé dès 2004 par ASF, permettant de rapprocher la justice de la population : juges, magistrats du parquet, greffiers, avocats... se déplacent dans les régions reculées pour y rendre la justice. Rédigé en 2013 par le Programme d'appui au renforcement de la justice (PARJ) avec la collaboration d'ASF, le *Guide des audiences foraines* est destiné à l'ensemble des intervenants en la matière. Il rappelle les devoirs et obligations professionnelles de chacun, afin de faciliter la coordination des institutions concernées.

Le 4 avril 2014, le *Guide des audiences foraines* a été adopté par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de la RD Congo. La Commission Planification a proposé une résolution qui a été adoptée en Assemblée générale, rendant obligatoire le respect des principes édictés. Une fois imprimé, le guide sera distribué à tous les magistrats du pays. L'organisation des audiences foraines est désormais réglementée et une stratégie nationale est adoptée par le CSM, qui les rend obligatoires, régulières et, surtout, efficaces. Une belle reconnaissance de l'expertise et du rôle pionnier d'ASF en la matière.

Uhaki Safi : rapprocher la justice des justiciables à l'Est de la RD Congo

Partenaires : Barreaux de Bukavu, Kisangani et Goma

Financement: Union européenne

- Le projet a été officiellement lancé le 4 avril 2013, à Bukavu. Les bureaux d'ASF à Bunia ont été ouverts en mai 2013. Les six premiers mois de l'année 2013 ont été principalement consacrés au recrutement du personnel national et expatrié ainsi qu'à la réalisation de l'étude de référence sur les trois zones d'intervention. Les six mois suivants ont permis la formalisation des outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet, ainsi que l'obtention des accords et la signature des conventions de collaboration avec les différents partenaires.
- Ouverture de 3 Bureaux de consultations gratuites (BCG) à Bunia, Bukavu et Goma : négociations et signature des protocoles d'accord avec les barreaux sur la gestion organisationnelle des BCG. Réunions du Comité de pilotage concernant la planification, le suivi et le contrôle des activités des BCG.
- Recensement des avocats inscrits aux 3 barreaux de la zone d'intervention du projet (461 avocats).
- Réalisation d'une étude de référence participative sur les violences basées sur le genre et les droits économiques, sociaux et culturels des Pygmées du territoire d'Idjwi.
- Encadrement technique et appui financier à 7 ONG actives dans la lutte contre l'impunité des violations massives des droits humains.

Justice pénale internationale : promouvoir le système du Statut de Rome et améliorer l'effectivité de la Cour pénale internationale (CPI)

Financements : Fondation MacArthur et Union européenne

- 1 réunion du comité de pilotage du *pool* d'avocats ASF.
- Actions bilatérales de plaidoyer concernant la loi transférant formellement le traitement des crimes internationaux aux tribunaux civils et le projet de création de chambres mixtes spécialisées.
- 1 formation des avocats du *pool* ASF portant entre autres sur les chambres mixtes, la protection et la participation des victimes et l'interrogation des témoins (26 participants).
- Une table ronde sur les rôles de la CPI et de la justice nationale dans la lutte contre l'impunité (55 participants issus de la société civile).
- Réalisation et diffusion aux communautés affectées d'une bande-dessinée de sensibilisation en français, swahili et lingala.
- Missions de collectes de données, de consultation des victimes sur leurs demandes de réparations et de collecte de leurs procurations pour se faire représenter par des avocats :
 - 4 missions dans le cadre de l'affaire Thomas Lubanga (206 anciens enfants-soldats consultés).
 - 6 missions dans le cadre de l'affaire Bosco Ntaganda (1.300 victimes assistées, y compris 112 anciens enfants-soldats).
 - 11 missions dans le cadre de 8 affaires en cours devant les Cours militaires congolaises.
- Rédaction et diffusion, lors d'un événement organisé par ASF et l'ONG REDRESS lors de l'Assemblée des Etats Parties à La Haye, d'un rapport sur les *Modes de participation et de représentation légale* (des victimes de crimes internationaux).
- Rédaction et diffusion d'un *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux – Edition critique*.
- Rédaction et diffusion, entre autres auprès de la section Victime et Réparation de la CPI, d'un rapport suite à la consultation des victimes sur la question de leur regroupement dans l'affaire Bosco Ntaganda.

ASF réalise une étude sur l'aide légale en RD Congo



Audience foraine à Sake, Nord Kivu, décembre 2013 © ASF/C. Kinja

Réalisée à la demande du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ) dans la continuité de travaux similaires menés par ASF au Burundi et en Tunisie, cette étude entend contribuer à la réflexion et à l'action des acteurs étatiques et non étatiques sur les mécanismes d'aide légale en RD Congo.

Conçue comme un document ressource et un support à la réflexion et au débat, l'étude porte sur six provinces du pays. Elle s'appuie sur des entretiens réalisés auprès de 145 professionnels (magistrats, avocats, défenseurs judiciaires et militaires, représentants associatifs, responsables d'administrations publiques, etc.), une enquête auprès de 1.571 justiciables, une étude documentaire et des observations d'audiences. L'étude s'efforce de rendre compte des expériences et propositions de justiciables et des différents acteurs concernés.

Les textes actuellement en vigueur en RD Congo garantissent globalement l'accès direct au juge et aux tribunaux et posent des garanties s'agissant de l'accès à l'assistance judiciaire. Toutefois, l'offre d'aide légale reste en pratique limitée pour les justiciables les plus vulnérables, notamment dans des domaines où les besoins sont importants, toutes provinces confondues : foncier et logement/immobilier, droit de la famille (divorces, successions, avec une forte proportion de femmes affectées) et droit du travail.

L'étude ASF rappelle l'indispensable amélioration globale des conditions d'accès à la justice et d'intervention des conseils (ajustements procéduraux, réforme des frais de justice exigibles, mesures pour prévenir et sanctionner effectivement les frais illégaux). Elle défend un double impératif de législation et de financement afin de poser les bases d'un système d'aide légale pluraliste et d'une politique plus large d'accès au droit en RD Congo. Plusieurs propositions s'attachent à l'avenir de la procédure d'accès à l'aide légale (maintien d'un critère de ressources, éligibilité d'office concernant a minima les mineurs et les personnes privées de liberté, clarification de l'instruction des demandes et des exonérations délivrées) et à la nécessaire évolution des pratiques en matière de commissions et désignations d'office. L'étude suggère des pistes pour la poursuite du déploiement des services locaux d'aide légale (bureau de consultations gratuites des barreaux, organisation des actions des défenseurs judiciaires, renforcement des synergies avec le secteur associatif), et la réorientation des appuis extérieurs, actuellement facteurs de déséquilibres géographiques et thématiques.

Les justiciables interrogés expriment des attentes fortes s'agissant du développement du système d'accès gratuit à l'aide juridique et à l'assistance judiciaire, de même que du développement de services d'aide légale de proximité et d'information sur le droit, les institutions judiciaires et le fonctionnement des procédures. 22% se disent par exemple favorables à l'organisation de campagnes d'information et d'affichage sur les conditions légales d'accès à la justice et à l'aide légale ou encore au développement de modules sur le fonctionnement du système judiciaire et les droits fondamentaux dans les programmes scolaires.

L'étude rappelle également qu'il appartient aux acteurs nationaux (avocats/barreaux, défenseurs/syndics, ONG) de se mobiliser pour un financement effectif, suffisant et pérenne de l'aide légale en faveur des justiciables les plus vulnérables en RD Congo.

Préalablement à la finalisation et publication de l'étude, un atelier de restitution et d'échanges s'est tenu à Kinshasa le 23 janvier 2014, auquel de nombreux acteurs étaient présents ou représentés : Ministère de la Justice et des droits humains, Conseil Supérieur de la Magistrature, Bâtonniers et Président de BCG, Assemblée nationale, bailleurs de fonds internationaux, organisations congolaises et internationales...

L'étude peut être téléchargée via le lien suivant : www.asf.be/publications.



Le Sous-Commissariat de Masina, RD Congo, novembre 2013 © ASF/A. Meyer



Audience foraine du Tribunal de Paix de Kananga à la prison centrale, Kananga, novembre 2013 © ASF/A. Meyer

ASF au Tchad :

Enfin la liberté pour une soixantaine de mineurs emprisonnés !



Le centre d'accueil pour mineurs Atad © ASF / L. Deramaix



La responsable du centre d'accueil pour mineurs de Dieu Bénit © ASF / L. Deramaix

Grâce à son projet mineurs, Avocats Sans Frontières a pu obtenir la libération de 64 jeunes détenus dans la prison de N'Djamena, au Tchad. Mené en partenariat avec l'ONG tchadienne Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad, le projet a également permis de mettre en évidence les difficultés que rencontrent enfants et adolescents dans le système judiciaire et les abus manifestes dont ils sont victimes.

Ali n'a que 16 ans lorsqu'il est déféré à la prison de N'Djamena pour abus de confiance : « Je suis resté en prison pendant sept mois, sans voir la juge une seule fois ! J'ai appelé mon père au téléphone. J'ai pleuré, je n'en pouvais plus. » Dans le cadre du projet ASF, un avocat est alors désigné pour venir en aide à l'adolescent. Il s'avère que le dossier d'Ali a tout bonnement disparu, lors de la mutation des magistrats compétents. Les démarches entreprises par l'avocat permettent finalement d'obtenir sa libération.

Ce cas illustre l'absence de structures judiciaires ou sociales susceptibles de respecter pleinement les droits des mineurs au Tchad. « La loi n'est pas sévère à l'égard des mineurs qui commettent des infractions. Mais comme il n'y a pas assez de centres d'accueil, nous sommes obligés de les mettre en prison », reconnaît un Juge des Enfants. Les mineurs sont incarcérés avec les adultes. « Ici, pas de réinsertion, pas d'éducation, pas d'instruction », résume le greffier de la prison de N'Djamena.

« Dans le cadre du projet, après avoir examiné les dossiers des 86 mineurs détenus dans la prison de N'Djamena, nous avons obtenu la libération pour trois quart d'entre eux ! » se réjouit Coralie de Lhoneux, avocate ASF au Tchad. « Sept autres mineurs ont enfin été jugés. Pour les autres, les dossiers de procédure sont à présent suivis de près par la juge et le procureur. »

Face aux dysfonctionnements du système judiciaire qui par ailleurs, s'affronte aux règles coutumières toutes-puissantes au Tchad, des organisations de la société civile tentent d'améliorer le sort des mineurs en difficulté mais elles manquent cruellement d'expertise et de moyens. « C'est pourquoi nous avons soutenu des centres d'accueil et d'hébergement car ces initiatives privées sont souvent l'unique recours quand il s'agit de trouver un toit pour les enfants en difficulté. Ainsi, 125 enfants ont pu être pris en charge par ces centres », précise encore l'avocate ASF.

ASF a fait appel aux Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles pour réaliser un état de lieux participatif du secteur en début de projet, afin de sensibiliser tous les acteurs du secteur et de lancer une synergie autour du projet. La population a également été sensibilisée à la question des droits de l'enfant, et des formations ont été organisées pour tous les intervenants du secteur, pour améliorer la prise en charge des mineurs : police et gendarmerie, autorités traditionnelles, ONG, centres d'hébergement, et avocats.

« Les autorités judiciaires ont accueilli le projet favorablement et une aide ponctuelle a pu être apportée grâce au projet. Tout l'enjeu maintenant est de voir si les efforts entrepris seront poursuivis par les acteurs locaux pour que ces jeunes soient pleinement pris en charge », conclut Coralie de Lhoneux.

N'Djamena, le 21 août 2013

ASF au Tchad

Les activités 2013 en quelques chiffres

Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de protection sociale et juridique des mineurs à N'Djamena :

Partenaire : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT)

Financement : Union européenne

- 10 séances d'information publiques (748 personnes touchées) sur l'état des lieux des droits de l'enfant au Tchad ou encore le rôle des acteurs de la chaîne de protection des mineurs.
- Diffusion de 10 émissions radio sensibilisant la population aux droits des mineurs.
- 1 atelier d'évaluation *ex post* de la situation d'accompagnement socio-juridique des mineurs.
- Elaboration et diffusion d'un guide pratique sur le droit des mineurs à l'intention des autorités coutumières et traditionnelles (300 exemplaires), validé lors d'un atelier (30 autorités traditionnelles participantes).
- 1 atelier sur le droit des mineurs regroupant brigade spéciale des mineurs, gendarmerie, police judiciaire, juge pour enfant, etc. (67 participants).
- Elaboration et diffusion d'un vade-mecum pour assurer et améliorer la défense des mineurs en conflit avec la loi, à l'intention des avocats (150 exemplaires).
- 3 sessions de formations des avocats du *pool* spécialisé dans l'assistance judiciaire des mineurs (21 participants).
- Coaching individualisé de 10 avocats prenant en charge des dossiers de mineurs.
- 1 atelier d'échange entre avocats et magistrats de la chambre spécialisée pour les mineurs (15 participants).
- 1 session de formation des personnes-ressources au sein de l'APLFT (14 participants).
- 1 session de formation psychosociale sur les techniques d'entretien, d'écoute, de travail en réseau et d'enquête sociale, regroupant avocats, assistants sociaux et responsables des centres d'hébergement pour mineurs (30 participants).
- Elaboration et diffusion d'un guide pratique à l'intention des personnes ressources des centres pour mineurs (100 exemplaires).
- Collecte des données auprès des centres pour mineurs (nombre d'enfants accueillis et ciblés par le projet, nombre de cas renvoyés à une organisation d'aide légale, etc.).
- Collecte des données auprès de la chambre spéciale pour mineur (nombre de dossiers en cours, typologie des dossiers, sanctions prononcées, etc.).
- A partir d'octobre 2013, 4 centres d'accueil pour mineurs ont bénéficié de subventions en cascade via ASF pour participer à la prise en charge sociale des mineurs.
- Atelier de restitution finale du projet (200 participants).

Sur toute la durée du projet (du 21 avril 2012 au 20 juin 2013) :

- 591 mineurs ont bénéficié des activités ou infrastructures des centres recevant des subventions en cascade via ASF.
- 22 mineurs ont bénéficié d'une assistance judiciaire pour des cas de maltraitance, exploitation économique, viol, mariage forcé, détournement de mineur, enlèvement de mineur, arrestation et détention illégale.
- 103 mineurs ont bénéficié d'une consultation juridique en prison (dont 64 ont été libérés en date de juin 2013). ASF a aussi assuré un suivi auprès des mineurs pris en charge, pour que les mesures de réinsertion prévues soient effectivement appliquées.
- Des centres de consultations juridiques étaient accessibles à heures fixes dans les bureaux de l'APLFT.
- 20 visites ont été organisées dans les centres d'hébergement des mineurs, afin de créer un dossier administratif individuel pour chaque mineur.



ASF a organisé des formations pour améliorer la prise en charge des mineurs, à l'intention de tous les intervenants du secteur. Ici: un atelier avec les autorités traditionnelles © ASF

ASF en Tunisie :

La justice doit garantir des procès équitables !



Les représentants du ROJ plaident pour une justice tunisienne garante du droit au procès équitable. Tunis, octobre 2013
© M. Nidhal Battiche



© FTDES

Le Réseau d'Observation de la Justice tunisienne (ROJ) plaide pour des réformes de la justice et une amélioration des pratiques judiciaires, afin de garantir aux Tunisiens un procès équitable. Le ROJ a été créé par Avocats Sans Frontières en partenariat avec la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et l'Ordre National des Avocats Tunisiens. Par ses recommandations à propos du fonctionnement de la justice, le ROJ souhaite contribuer à la création d'un système judiciaire capable de garantir les droits et libertés de tous.

Depuis le début du « Printemps arabe » en 2011, il ne se passe pas une semaine sans que la justice tunisienne soit sous les feux de l'actualité. « Mais à côté des procès fort médiatisés, comme celui des proches de Ben Ali, il existe une justice ordinaire qui touche la majorité des Tunisiens. Cette justice doit, elle aussi, garantir à tous le droit à un procès équitable », rappelle Jean-Charles Paras, Expert Droits Civils et Politiques d'ASF.

C'est dans ce contexte qu'ASF et ses partenaires ont lancé le ROJ. L'objectif de ce réseau unique en son genre est double : examiner les dysfonctionnements de la justice sous l'angle du droit au procès équitable, et faire des recommandations pour appuyer la réforme du système conformément aux exigences du droit national et international.

Dans son deuxième rapport publié en octobre 2013*, le ROJ épingle une série de mauvaises pratiques, notamment en ce qui concerne le « temps judiciaire » et l'organisation des procès. Ainsi, « pour les affaires que j'observais, j'ai pu constater que la salle d'audience était très chargée, et qu'énormément d'affaires devaient être plaidées le même jour », témoigne cette avocate, membre du ROJ. De fait, la moitié des affaires observées par le ROJ sont renvoyées à une date ultérieure, ce qui est fort problématique lorsque les prévenus sont en détention provisoire. D'autres anomalies ont été constatées comme l'absence de réquisitions de la part du Procureur dans 9 audiences observées sur 10 ou encore l'absence de droit effectif pour tous à bénéficier de l'aide d'un avocat.

Si le rapport du ROJ pointe une série d'indicateurs de risque de procès inéquitable, il précise que, le plus souvent, ces difficultés ne sont pas seulement dues aux textes de loi encadrant la justice pénale tunisienne mais aussi aux pratiques des principaux acteurs du procès (juges, procureurs et avocats). « C'est pourquoi nous faisons des recommandations très concrètes. Prenons par exemple la liste de passage des prévenus convoqués à l'audience. Si celle-ci est mieux organisée, tout le monde y gagne – avocats, juges, parquets et surtout les justiciables. En fin de compte, une justice plus efficace et plus confortable, c'est aussi une justice meilleure et plus équitable », prône M. J.-C. Paras.

Le rapport d'analyse du ROJ est basé sur l'observation de 112 audiences représentant 33 procès pénaux conduits par 19 tribunaux couvrant l'ensemble du territoire tunisien (octobre 2012-juillet 2013). Pour ce faire, le ROJ a formé et mandaté 282 observateurs appartenant à la société civile et au Barreau tunisien.

Tunis, le 22 octobre 2013

* Au total, 3 rapports du ROJ sont disponibles au téléchargement via le lien suivant : www.asf.be/publications.

ASF en Tunisie

Les activités 2013 en quelques chiffres

La défense des droits économiques et sociaux (DESC) des groupes vulnérables des régions de Monastir et du Bassin minier de Gafsa

Partenaire : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)

Financement : Union européenne

- Formations pour les membres et les bénévoles du FTDES:
 - 1 formation sur le cadre d'analyse des droits économiques et sociaux (19 participants).
 - 1 formation sur l'élaboration d'argumentaires de négociation avec les détenteurs du pouvoir au niveau national, central et local (18 participants).
 - 1 formation sur l'évaluation participative des besoins (9 participants).
 - 1 formation sur l'approche « genre » (10 participants).
 - 1 formation de formateurs sur les DESC (8 participants).
- Renforcement des capacités du FTDES dans l'organisation de leurs services :
 - 2 missions mensuelles d'appui technique des sections locales.
 - Aménagement de bibliothèques d'ouvrages de référence sur les DESC pour le siège et 2 sections régionales du FTDES.
- Sensibilisation mensuelle des ouvrières du secteur du textile à Monastir et des chômeurs non diplômés du bassin minier sur leurs DESC.
- Collecte des dossiers de 350 ouvrières du textile et prise en charge de 330 dossiers suite à la faillite frauduleuse de leur entreprise (internationale), et lancement d'une phase de négociations avec les autorités régionales en l'absence du responsable de l'entreprise, en fuite.
- Formation des avocats:
 - 1 formation sur la justiciabilité des DESC (37 participants).
 - 1 formation sur la construction d'une défense argumentée en droit à partir des DESC (18 participants).

Soutenir la justice tunisienne à renforcer l'impact de son action dans le cadre de la justice transitionnelle

Financement : Département fédéral des affaires étrangères de Suisse

Associations associées : Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), Association des femmes tunisiennes, Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), Liberté et Équité, Association des familles des martyrs et blessés de la révolution tunisienne (AWFIA), Justice pour les anciens militaires de Barraket Essahel (INSAF), Om Chahid, Militantes qui ont défié les barrières.

- Amélioration de la documentation des associations relative aux violations des droits humains sous l'ancien régime :
 - Développement d'un plan stratégique avec 7 associations.
 - 2 formations sur la documentation des cas de violations des droits humains (32 participants et 10 associations).
 - 8 associations soutenues en vue de la constitution de dossiers emblématiques complétés conformément aux normes de documentation, et 9 dossiers complétés au sein de 3 associations.
- Renforcement des capacités des associations en matière de plaidoyer :
 - 5 rencontres sur l'amélioration de la loi sur la justice transitionnelle.
 - Elaboration d'un guide sur les cibles et techniques de plaidoyer.
 - 2 associations ont bénéficié de sessions de renforcement organisationnel, formulé un plan de plaidoyer et organisé leurs ressources en ce sens.
 - 2 séminaires de partage d'expériences.

Manifestation d'ouvrières licenciées abusivement. Ksar Hellal, juillet 2013 © FTDES/A. Allagui



- Renforcement des capacités des avocats à la prise en charge de dossiers relatifs à la gestion du passé :
 - 1 formation sur le droit à la liberté, au procès équitable et à la dignité en détention (29 participants).
 - 1 formation sur les droits des détenus, la liberté d'expression, de presse et de manifestation (31 participants).
 - 2 formations sur la prise en charge et le traitement de contentieux liés à la corruption (218 participants).

Pour l'adoption et l'application effective de standards de qualité dans l'administration de la justice en Tunisie

Partenaires : Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT) et Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH)

Financements : Institute for Foreign Cultural Relations, Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, Open Society Institute et Programme des Nations Unies pour le Développement

- Mise en place d'un Réseau d'observation de la justice tunisienne en transition (ROJ), réunissant professionnels du droit et défenseurs des droits humains : ce projet a été mis en œuvre de janvier 2012 à mars 2014. Les résultats repris ici concernent le projet dans son ensemble.
 - Recrutement et formation de 126 observateurs de procès et de 220 observateurs des dysfonctionnements en matière de justice, qui ont produit respectivement 94 et 150 rapports d'observation (concernant 780 dysfonctionnements au total).
 - Rédaction de 3 rapports d'analyse et de recommandations :
 1. *Rapport d'observation de la justice tunisienne en transition* (décembre 2012).
 2. *Rapport d'analyse des données issues de l'observation de procès et de dysfonctionnements de la justice pénale tunisienne* (septembre 2013).
 3. *Le procès pénal équitable : regards croisés sur les standards internationaux, les normes nationales et les pratiques tunisiennes* (janvier 2014).
 - Ces rapports et leurs recommandations ont été diffusés entre autres lors de conférences de presse et de tables rondes rassemblant les acteurs concernés, parmi lesquels le Ministère tunisien de la Justice, le Ministère de la Défense, des juges, des magistrats, des avocats, des représentants d'organisations de la société civile, des membres de la police, etc.
- Aide légale :
 - Analyse et évaluation des services d'aide juridique fournis par 7 associations.
 - Soutien et suivi de 7 associations (coaching en gestion de projet, rédaction de projet, collecte de fonds et conception d'outils de suivi-évaluation).
 - 3 formations d'organisations en charge de services d'aide juridique sur la mise en place d'un service d'aide légale, la gestion de projet et les techniques d'écoute en matière judiciaire.
 - En novembre 2013, lancement d'une clinique juridique en collaboration avec l'Association tunisienne des jeunes avocats. Elle a cependant dû fermer ses portes après 2 semaines de prestations, au vu de l'hostilité manifestée par les avocats de l'Ordre national des avocats de Tunisie.

Justice pénale internationale :

Les victimes bravent la peur



Communiqué de presse ASF

En cette Journée de la justice pénale internationale, Avocats Sans Frontières rappelle à quel point l'accès à la justice des victimes de violations graves des droits de l'Homme est essentiel pour lutter contre l'impunité. Pour recouvrir leurs droits, ces victimes bravent la peur des représailles et font entendre leurs voix devant les tribunaux de leur pays.

Il y a sept ans, presque jour pour jour, la vie de Julienne* bascule dans la violence. Le 25 juillet 2006, tout comme six autres femmes de son village, cette mère de famille est violée par des soldats qui, ensuite, la défigurent. Ces crimes se déroulent au Sud Kivu, une province située à l'est de la RD Congo, où les combats impliquant l'armée congolaise et des groupes armés touchent particulièrement les populations civiles. En effet, le plus souvent, ces populations sont victimes d'exactions et de graves violations des droits de l'Homme : pillages, incendies de maisons, viols, meurtres, enlèvements d'enfants, prises d'otages, esclavage sexuel, et torture.

Aujourd'hui, Julienne vit à 50 km de son village d'origine. « A cause de ce que j'ai subi, ma famille m'a rejetée et mon mari m'a quittée. Je tente de survivre. En fait, je suis mourante et en vie, en même temps », témoigne-t-elle.

Pourtant, Julienne ne s'est pas résignée à son sort et a accepté, avec le soutien d'ASF, de témoigner au procès du Lieutenant-Colonel Bedi Mobuli Engangela (alias « 106 »). Ce militaire haut gradé est accusé d'avoir commis de graves violations des droits de l'Homme dans 30 villages, y compris celui de Julienne.

Avec deux ONG locales formées, ASF a mené dans ces localités des missions de collecte de récits, d'identification des victimes et de sensibilisation à participer à la procédure. Suite à cette action, le nombre de victimes initialement identifiées par le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et l'Auditorat Militaire dans le cadre de cette affaire est passé de 30 à 700. James Songa, assistant ASF en justice pénale internationale en RD Congo, a coordonné ces missions sur le terrain. « Nos avocats offrent aux victimes une assistance juridique. Nous prenons également en charge le déplacement et l'hébergement des victimes qui acceptent de témoigner, tout en restant extrêmement vigilants sur leur sécurité », explique-t-il. Mais le travail d'ASF est freiné par l'insécurité qui limite son accès à certains villages. Les populations touchées n'ont pas confiance en la justice, qui leur semble inaccessible. La crainte de représailles de l'entourage des auteurs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre est réelle, en particulier pour les victimes qui acceptent de témoigner.

Julienne fait partie des victimes qui ont accepté de témoigner : « Mon espoir, c'est que l'auteur des faits ne refera pas les mêmes actes. Sans la justice et le procès, je n'aurais jamais pu me présenter comme victime. Sans ASF, je serais oubliée. Nous témoignons au procès car si d'autres femmes subissent les mêmes faits, elles auront le courage de témoigner. Alors, on pourra les aider, obtenir réparation et poursuivre les auteurs ».

ASF a appris à travailler en plus grande collaboration avec les différents acteurs nationaux et internationaux en matière de justice pénale internationale. Les actions conjointes de sensibilisation et d'accompagnement des victimes et témoins, en termes de sécurité, de protection, d'information sur le procès et de soutien tant matériel que psychologique, contribuent à rassurer les victimes et à les encourager à participer au procès.

Bukavu, le 17 juillet 2013

*prénom d'emprunt



Malgré la crainte de représailles, les victimes de crimes internationaux ont le courage de confronter les auteurs devant les tribunaux. Bukavu, juin 2013 © ASF/G. Van Moortel



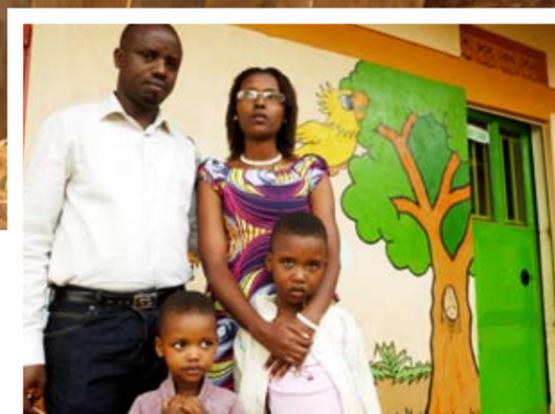
Des mesures sont prises pour assurer la sécurité des victimes qui acceptent de témoigner. Goma, décembre 2013 © ASF/J. Songa

Protection des défenseurs des droits de l'Homme :

Etre avocat, une profession à risques



Soumis à des menaces de mort, Maître Mapendano bénéficie du soutien matériel et légal d'ASF. Sud Kivu, RD Congo, juin 2013
© ASF/G. Van Moortel



Président d'une ONG, Rénovat Ninahazwe est un défenseur des droits humains burundais en danger. A cause de sérieuses menaces, lui et sa famille ont dû quitter leur pays et trouver refuge en Ouganda avec l'aide d'ASF © ASF/G. Van Moortel

Qu'ils soient membres d'organisations de la société civile, responsables communautaires, avocats, ou encore professionnels des médias, les défenseurs des droits de l'Homme (DDH) ont un objectif commun : promouvoir et protéger les droits humains. Ces personnes sont souvent confrontées à des situations visant à limiter leur travail, telles que menaces, harcèlement judiciaire et administratif et parfois torture ou meurtre. C'est pourquoi Avocats Sans Frontières et l'East Africa Law Society (EALS) mettent en oeuvre des actions de soutien et de protection des DDH dans cinq pays d'Afrique.

Hippolyte Mapendano Tonderi habite dans un village situé juste en dehors de Bukavu, au Sud Kivu (Est de la RD Congo). Professionnel du droit de première ligne, ce défenseur judiciaire fait l'objet de menaces dans une affaire de coups et blessures. « Je défends les droits d'un artisan qui a été violemment agressé par un taxateur sur un marché. Suite à la plainte déposée par mon client, le taxateur avait été arrêté par le Parquet », témoigne-t-il. « Depuis, cet homme, en liberté provisoire, m'a menacé de mort à plusieurs reprises en raison de mon engagement dans la défense de mon client. J'ai déposé plainte mais aucune instruction n'est encore été ouverte à sa charge ».

Cette situation illustre le défi auquel les DDH doivent faire face dans l'exercice de leur profession. « Bien que des processus de démocratisation soient en cours, ces personnes continuent à être confrontées, dans l'exercice de leurs activités, à de nombreux obstacles. », constate Gilles Durdu, coordinateur du projet de protection des DDH basé à Arusha, en Tanzanie.

Ce projet est géré par ASF en partenariat avec l'East Africa Law Society (Barreau régional des professions juridiques de l'Afrique de l'Est). Il vise à soutenir les avocats et autres DDH en difficulté au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en RD Congo et au Rwanda. Une particularité du projet est d'offrir un soutien judiciaire aux DDH soumis à des menaces ou risques immédiats et avérés. « Cette assistance est complémentaire aux mesures de protection directe. C'est pourquoi nous avons formé une équipe de 42 avocats originaires des pays cibles, prêts à donner une assistance légale », explique Gilles Durdu.

En outre, le projet soutient des mesures à plus long terme, comme le développement d'un cadre légal afin d'assurer une protection spécifique aux DDH. « Et nous stimulons une dynamique avec tous les acteurs concernés, en ce compris les bailleurs de fonds, qui se concrétisera par la création d'un fonds régional de protection des DDH », complète le coordinateur de projet ASF.

Hippolyte Mapendano espère que l'intervention d'ASF lui permettra d'exercer son métier en toute sécurité, à court comme à long terme: « La clôture qu'ASF a placée tout autour de ma maison me protège bien sûr. Mais le soutien de l'avocat d'ASF dans la procédure en cours contre la personne qui me menace depuis des mois est un soulagement. Car si cette personne est condamnée, je pourrai reprendre ma vie en paix ».

Bukavu (RD Congo) / Arusha (Tanzanie), le 24 juillet 2013

Protection des défenseurs des droits de l'Homme

Les activités 2013 en quelques chiffres

Partenaire : East African Law Society (EALS)

Financements : Union européenne et Wallonie-Bruxelles International

- S'agissant des activités d'assistance légale et directe, ASF a été impliquée dans respectivement 4 et 7 cas de DDH menacés, maltraités, etc. suite à leurs activités de défense des droits humains :

1. Hippolyte Mapendano, défenseur judiciaire basé à Bukavu (RD Congo) : renforcement de la sécurité de son domicile et assistance judiciaire (voir plus haut).
2. Présidente d'une organisation luttant pour les droits socio-économiques des agriculteurs au Kenya : délocalisation et assistance psychologique.
3. Président d'une ONG au Burundi : délocalisation du DDH et de sa famille, assistance psychologique et formation à la gestion des risques et de la sécurité.
4. ONG Olucome au Burundi (pour rappel, ASF soutient l'organisation depuis 2010 suite à l'assassinat de son Vice-Président Ernest Manirumva) : sécurisation des documents physiques et numériques et des locaux de l'ONG, formation de ses membres sur la prévention des menaces...
5. Représentant des victimes de crimes commis par une société d'exploitation forestière en RD Congo : fourniture d'un téléphone satellite, délocalisation du DDH et de sa famille, intervention d'un avocat auprès des différents protagonistes du dossier pour mettre fin aux menaces.
6. Coordinatrice d'un mouvement militant pour la justice sociale au Kenya : aide médicale et psychologique.
7. Directeur d'une organisation défendant les droits des minorités sexuelles en RD Congo : formation à la sécurité, assistance psychologique et aide au logement.
8. Membre d'une organisation luttant pour les droits territoriaux des communautés locales au Kenya : assistance judiciaire.
9. Avocats représentant les familles de suspects kenyans accusés d'être impliqués dans des attentats terroristes en Ouganda : dépôt d'un *Amicus Curiae* auprès de la Cour de Justice d'Afrique de l'Est.

5 dossiers impliquant une assistance légale ont été ouverts en 2013 et sont toujours en cours de suivi par ASF. Ils ne sont pas repris dans l'énumération ci-dessus.

5 autres cas n'ont pas été suivis d'une décision favorable d'intervention.

- Mise en place d'un Fonds de protection :
 - Réalisation d'une étude sur l'état de la protection (légale) des DDH au Burundi, en Ouganda et en RD Congo.
 - Réunion des partenaires visant à la création du Fonds (validation du mandat, discussions concernant les critères d'éligibilité, les canaux de référencement, etc.).
 - Etude sur la structure légale du Fonds menée par le cabinet canadien McCarthy Tétrault LLP.
- Formations des 42 avocats du *pool* régional :
 - 1 formation sur les dossiers impliquant des DDH dans les juridictions nationales, régionales et internationales et la mise en place de stratégies de défense visant à atteindre un changement du contexte légal (31 participants).
 - 1 formation sur les recours (quasi) judiciaires régionaux et internationaux (30 participants).
- Renforcement des cadres législatifs et politiques en RD Congo et au niveau de la communauté d'Afrique de l'Est :
 - Organisation d'un atelier sur *Les stratégies nationales de protection des DDH en RD Congo* (53 participants provenant d'organisations de la société civile, d'organisations internationales et du Ministère de la justice congolais) et création d'un comité de suivi.
 - Réunion avec les Commissions nationales des droits de l'Homme du Burundi, de Tanzanie, du Kenya et d'Ouganda, pour contribuer au plan d'action de l'East Africa Community concernant la protection des DDH.



Ce défenseur des droits humains en danger préfère rester incognito. Il est recherché par une milice dont il a dénoncé les exactions. Goma, RD Congo © ASF/G. Van Moortel

L'International Legal Network :

A la recherche de juristes experts pro bono



Tim Op de Beek, avocat au Barreau de Louvain (Belgique), a effectué en pro bono une mission de soutien des avocats et fonctionnaires burundais sur les aspects pratiques et techniques du processus de demande d'asile. Camp de réfugiés de Bwagiriza, novembre 2013 © ASF



« Partager nos compétences avec eux, c'est faire preuve de solidarité. » Julie Goffin, avocate et formatrice ILN en justice internationale. Bukavu (RDC), 2013 © ASF/G. Van Moortel

L'International Legal Network (ILN) d'Avocats Sans Frontières offre la possibilité aux avocats de s'engager bénévolement et ponctuellement en faveur des populations vulnérables en besoin d'assistance légale et judiciaire. Aujourd'hui pourtant, malgré ses presque 1.000 membres, ce réseau manque de professionnels du droit spécialisés dans des domaines spécifiques comme la justice pénale internationale ou encore l'organisation de services d'aide légale.

Maître Julie Goffin est avocate au Barreau francophone de Bruxelles et membre de l'ILN. Son engagement en faveur des droits de l'Homme ne date pas d'hier. « Mes parents, déjà, étaient engagés dans ce domaine. En tant qu'étudiante experte, j'ai assisté aux négociations lors de l'adoption du Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour Pénale internationale (CPI). C'était en 1998... à Rome », se souvient-elle. Depuis, Maître Goffin a consolidé son expérience en droit des étrangers, droit humanitaire et surtout en droit pénal international. Elle fait d'ailleurs partie de l'équipe d'avocats représentant, à la CPI, une partie des victimes dans les dossiers Katanga et Ngudjolo, tous deux accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en RD Congo.

C'est donc tout naturellement qu'ASF a fait appel à elle pour animer un atelier de formation sur la justice pénale internationale et le système du Statut de Rome. C'était à Bukavu, ville frontalière avec le Rwanda, en juin 2013. L'objectif était de renforcer les capacités des avocats membres du *pool* d'ASF en RD Congo en matière de pratique professionnelle et de stratégie d'action. « Il est essentiel de favoriser les échanges d'expériences entre avocats chargés d'assister ou de représenter des victimes de violations graves des droits humains et des crimes internationaux. Durant ces cinq jours de formation, j'ai trouvé mes confrères congolais très ouverts et très engagés dans la lutte contre l'impunité », témoigne-t-elle.

Créé en 2010, l'ILN met en avant le rôle essentiel des avocats internationaux auprès de leurs confrères travaillant dans des pays où le développement de l'Etat de droit n'est pas encore acquis. Avec l'accroissement des activités d'ASF dans le secteur du renforcement technique des avocats, ce réseau est rapidement devenu une source incontournable d'expertises. « Depuis sa création jusqu'à la date de publication de ce rapport annuel, les membres de l'ILN ont accompli pas moins de 114 interventions, totalisant 799 jours de travail. Cet apport a grandement contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux », se réjouit Anne-Françoise Meeùs, Coordinatrice du réseau.

« Pourtant aujourd'hui, nous manquons de membres dans des domaines tels que la représentation en justice pénale internationale, le cadre international des droits économique et sociaux, le traitement de dossiers de corruption », constate Anne-Françoise Meeùs. « Les candidats avec des profils de magistrats, procureurs, et professeurs, ou encore compétents dans l'organisation de services d'aide légale, sont également particulièrement demandés ».

Après une forte phase de développement, le réseau ILN est face à un défi : comment répondre au mieux aux besoins identifiés dans le cadre des projets ASF afin d'accroître l'efficacité et la qualité des services offerts aux populations les plus vulnérables ? Pour sa part, Julie Goffin sort enrichie de sa mission de formation à Bukavu : « Que ce soit au Congo ou ailleurs, nos confrères nous donnent une vraie leçon de courage car ce sont eux qui prennent tous les risques. Partager nos compétences avec eux, c'est faire preuve de solidarité ».

Bruxelles, juin 2014

L'international Legal Network en 2013 c'est...

- 26 missions totalisant 178 jours de travail, réalisées en pro bono par des experts du monde entier.
- 53.400 euros « économisés » par rapport au montant qu'auraient coûté ces missions si elles avaient été réalisées par un consultant externe rémunéré.
- 17 missions de formation, en Tanzanie, Ouganda, RD Congo, Burundi et Tunisie, sur la corruption, le système de la Cour pénale Internationale et le Traité de Rome, ou encore sur les droits et obligations des défenseurs des droits humains.
- 1 mission de coaching, dans le cadre du projet d'ASF sur la protection internationale et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés (voir en page 13) au Burundi : Tim Op de Beek, avocat au Barreau de Louvain (Belgique), a travaillé durant trois semaines avec des avocats et fonctionnaires burundais sur les aspects pratiques et techniques du processus de demande d'asile et l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer ce processus ; il a également dispensé une formation sur le droit international et national concernant les réfugiés.
- 6 missions d'assistance judiciaire ou de conseil juridique en appui à des contentieux stratégiques. Marie Guiraud, avocate au Barreau de Paris et membre de l'ILN, assiste depuis septembre 2013 deux avocats dans un contentieux en RD Congo. Elle intervient en pro bono comme appui aux stratégies judiciaires dans ce cas de crimes contre l'humanité commis par des militaires et impliquant une multinationale d'exploitation forestière, dans la région de l'Equateur.
- 2 missions de recherche et d'analyse en Ouganda.



Sylvie Ruiz (à gauche) a formé des avocats et juristes tunisiens à l'écoute active et aux techniques d'entretien: « Ce qui m'a le plus marqué, c'est la chaleur humaine des participants, leur motivation pour apprendre et participer malgré une différence de langue, leur profonde envie d'aider l'autre et leur courage à travailler dans conditions parfois difficiles. » © ASF

L'accès à la justice peut aider à réduire la pauvreté



Magdalena Sepúlveda Carmona, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, lors de son intervention à la conférence organisée par ASF le 22 mai 2013 © ASF/M. Golinvaux



A deux années du terme donné pour la réalisation des Objectifs Millénaires du développement, Avocats Sans Frontières plaide activement pour que l'accès à la justice soit davantage intégré dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Ceci permettrait aux personnes les plus marginalisées de faire valoir leurs droits et de briser ainsi le cycle injustice-pauvreté.

Alors que 2013 célèbre la 20^e Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, ASF estime que l'accès à une justice indépendante, impartiale et de qualité reste un défi majeur pour les justiciables les plus marginalisés. Dans les pays sortant de conflits ou fragiles, les populations civiles souffrent en effet trop souvent de violations massives de leurs droits humains, d'une absence de sécurité et de la pauvreté la plus extrême.

« Sans un accès à la justice, les plus pauvres sont dans l'incapacité de faire valoir leurs droits ou dénoncer les crimes, abus ou violations dont ils sont victimes, ce qui les piège dans un cycle d'impunité, de privation et d'exclusion », a rappelé Magdalena Sepúlveda Carmona, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, à l'occasion d'une conférence organisée par ASF à Bruxelles le 22 mai dernier. Lors de ces échanges réunissant différents représentants de la communauté internationale, le Vice-Ministre de la Justice d'Afrique du Sud, Andries Carl Nel, a confirmé que l'Etat de droit peut contribuer à briser ce cycle grâce, entre autres, à des lois plus transparentes, la participation des citoyens aux prises de décisions et la lutte contre l'arbitraire.

« L'accès à la justice est un droit que les Etats ont l'obligation de garantir », a insisté M. Rudischhauser, Directeur général adjoint d'Europeaid (Commission européenne). « C'est également un prérequis essentiel pour la protection et la promotion de tous les autres droits civils, politiques, économiques et sociaux ».

L'accès à la justice doit donc impérativement être inscrit dans des politiques étatiques de réduction de la pauvreté. Les organisations de la société civile, le secteur privé et les bailleurs de fonds ont tous un rôle à jouer. « C'est pourquoi nous invitons à impliquer dans les stratégies nationales et internationales de lutte contre la pauvreté tous les acteurs engagés dans le développement du secteur de la justice et de l'état de droit », a plaidé Francesca Boniotti, Directrice générale d'ASF.

« Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne sont pas un outil parfait, mais ils ont au moins le mérite d'éclairer les priorités à tenir », a estimé Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, dans son intervention de clôture de la conférence d'ASF. « C'est dans cette perspective qu'il est urgent de plaider pour l'inscription de l'accès à la justice dans les nouveaux Objectifs post 2015 ».

Bruxelles, le 29 mai 2013

La conférence s'est tenue le 22 mai 2013 à Bruxelles, au BTC Conference Center - Espace Jacqmotte. Elle a réuni 7 orateurs de haut niveau et 98 participants. Les actes et photos de la conférence ainsi que la note d'ASF sur *Comment l'accès à la justice peut réduire la pauvreté*, sont disponibles sur le site www.asf.be/justice2015.

Financements : Gouvernement du Royaume-Uni (UK aid), Ville de Bruxelles



© ASF/S. Stanton

L'accès à la justice dans l'agenda post-2015

Suite à la conférence, Avocats Sans Frontières a été invitée début 2014 par le Sénat belge à intervenir lors d'une réunion du Groupe de travail « Coopération au développement » afin de présenter son action en faveur de l'accès à la justice et le lien entre ce droit fondamental et la lutte contre la pauvreté. Ce fut l'occasion d'exposer comment les actions en faveur de l'accès à la justice ont un effet sur les groupes de population socialement et économiquement marginalisées et comment la pauvreté constitue un frein à l'accès au droit et aux tribunaux. Forte de cette expertise, ASF a ensuite été sollicitée par le Groupe de travail afin de rédiger une proposition de Résolution visant à intégrer l'accès à la justice comme objectif à part entière de l'agenda post-2015.



© ASF /G. Van Moortel

Rendre la justice accessible améliore les conditions de vie des individus

La conférence a été l'occasion de recueillir les interviews de certains orateurs pour les intégrer dans une vidéo institutionnelle sur ASF. A travers de courtes interventions, ils y témoignent de l'importance de l'accès à la justice et du rôle que peut jouer une ONG comme ASF. La vidéo est destinée aux bailleurs de fonds, donateurs, partenaires et parties prenantes dans les activités d'ASF, y compris dans ses pays d'intervention. Avec Magdalena Sepúlveda, Olivier De Schutter, Anne-Kristin Treiber (UK aid), Klaus Rudischauser (EuropeAid), le Ministre Nel (Afrique du Sud), Shruti Pandey (Fondation Ford), ainsi que Francesca Boniotti (Directrice générale d'ASF), Pascal Paradis (Directeur général d'ASF Canada) et le témoignage de Nathalie Yabidi, réfugiée congolaise au Burundi.

La vidéo peut être visionnée sur www.youtube.com/asfinmotion.

Accéder à la justice renforce les droits des femmes

Dans une contribution adressée en février 2013 au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ASF incite les Etats à intensifier leurs efforts pour traduire en action les lois qui tiennent compte des genres, et ce à tous les niveaux de la chaîne légale. ASF rappelle que, dans les contextes fragiles et les régions sortant de conflits, un accès effectif à la justice permet aux femmes de revendiquer leurs droits et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

Les propositions d'ASF ont pour but d'enrichir les discussions du CEDAW sur l'élaboration d'une Recommandation générale pour l'accès des femmes à la justice, poussant les Etats à respecter leurs obligations en matière de droits humains.

Le CEDAW est un organe composé de 23 experts en droits des femmes, venus du monde entier. Il contrôle la mise en œuvre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

La contribution exhaustive d'ASF peut être téléchargée via le lien suivant (en anglais) : www.asf.be/publications.



© ASF/T. Op de Beeck

La théorie du changement d'ASF

En se fixant pour objectif de favoriser l'accès à la justice pour la population, ASF participe à et soutient la transformation sociale dans les sociétés où elle intervient. Depuis sa création, l'organisation développe ainsi des hypothèses de changement qui sont mises en œuvre à travers ses stratégies, ses projets, ses modes opératoires. Ces hypothèses constituent la théorie du changement (TOC) d'ASF, qui est le socle commun à l'ensemble de ses actions.

Au cours de l'année 2013, un processus a été amorcé au sein de l'organisation afin d'explicitier et de développer cette TOC.

Signe d'évolutions récentes dans la méthodologie et le cadre contractuel des projets de développement, ce travail innovant n'est pas exclusif à ASF : un certain nombre d'acteurs du secteur – qu'ils soient ONG ou bailleurs de fonds – ont développé leur TOC ces dernières années. La TOC permet entre autres de prendre en compte différents éléments pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions : contexte d'intervention, flexibilité des cadres de financement, objectifs qualitatifs de changement social, innovations de la société civile, ou encore travail d'influence et de plaidoyer.

Les hypothèses de changement d'ASF

Contexte

ASF intervient dans des contextes fragiles* qui se caractérisent par des dysfonctionnements structurels et un manque d'indépendance des institutions, au détriment de l'intérêt général. Ces dysfonctionnements entraînent et/ou accompagnent une culture de l'impunité et l'augmentation des inégalités sociales, politiques et économiques au détriment des plus pauvres.

Mission d'ASF

Du fait de cette situation, l'engagement des justiciables en situation de vulnérabilité vers la revendication et la réalisation de leurs droits paraît compromis. ASF se donne pour mission principale d'accompagner leur émancipation dans la revendication et la réalisation de leurs droits.

Premier niveau d'intervention

ASF entend développer le pouvoir des justiciables : le pouvoir d'agir en justice et avec les instruments de la justice. En pratique, cela revient à développer avec les justiciables leur sentiment de maîtrise des procédures et autres actions qu'ils engagent en justice, et donc leur maîtrise du droit et des cadres juridiques, notamment via une meilleure relation avec les avocats.

Deuxième niveau d'intervention

Dans les projets d'ASF, les avocats et pourvoyeurs d'aide légale contribuent à développer le pouvoir d'agir des justiciables. C'est dans cette perspective qu'ASF soutient le renforcement des barreaux et des avocats. Les compétences professionnelles et l'efficacité des avocats sont indispensables au fonctionnement du système de la justice. Le rôle des avocats va plus loin : ils doivent aussi œuvrer pour rendre les justiciables véritablement acteurs de leur démarche en justice – des acteurs efficaces, éclairés, conscients de ce qui leur arrive, pleinement avertis du sens et de la portée des démarches entreprises avec le soutien de leur avocat.

Troisième niveau d'intervention

En développant le pouvoir d'agir des justiciables et le métier des avocats, ASF contribue à améliorer le fonctionnement du système de justice. L'hypothèse est que le développement du service public de la justice se réalise grâce à un travail sur l'offre de justice et des réformes structurelles des institutions judiciaires, mais aussi grâce au développement d'une demande de justice structurée de la société à laquelle ASF entend contribuer. Ainsi, si ASF n'a pas vocation à soutenir de manière directe les acteurs institutionnels de la justice (quand d'autres acteurs interviennent), elle contribue à l'instauration de l'Etat de droit à travers le développement de la demande de justice.

Comment utiliser la théorie du changement d'ASF ?

La TOC constitue une nouvelle étape dans le développement d'ASF. Elle capitalise sur les 22 années d'expérience de l'organisation et sur l'expertise élaborée à partir de cette expérience.

Elle sera notamment utilisée :

- Comme outil de réflexion interne lors de l'accueil des nouveaux membres des équipes ASF, des missions d'exploration, des conceptions de projet, des réflexions stratégiques et des évaluations de projet.
- Comme instrument de dialogue avec les partenaires actuels et potentiels d'ASF lors de l'élaboration de stratégies communes.
- Comme présentation de l'approche d'ASF lors des démarches de recherche de fonds.
- Comme référence lors de la planification et la mise en œuvre des actions d'ASF.

* *Principes pour l'engagement international dans les états fragiles et les situations précaires*, OCDE, 2007. Les Etats fragiles se caractérisent par (1) des graves manquements à l'effectivité de l'état de droit, (2) des lacunes en terme de volonté et/ou de capacité de l'Etat à assurer la fourniture des services publics de base, dont le service public de la justice, (3) des perspectives de développement économique largement compromises, (4) des tensions sociales importantes.

Rapport financier

Taux de mise en œuvre

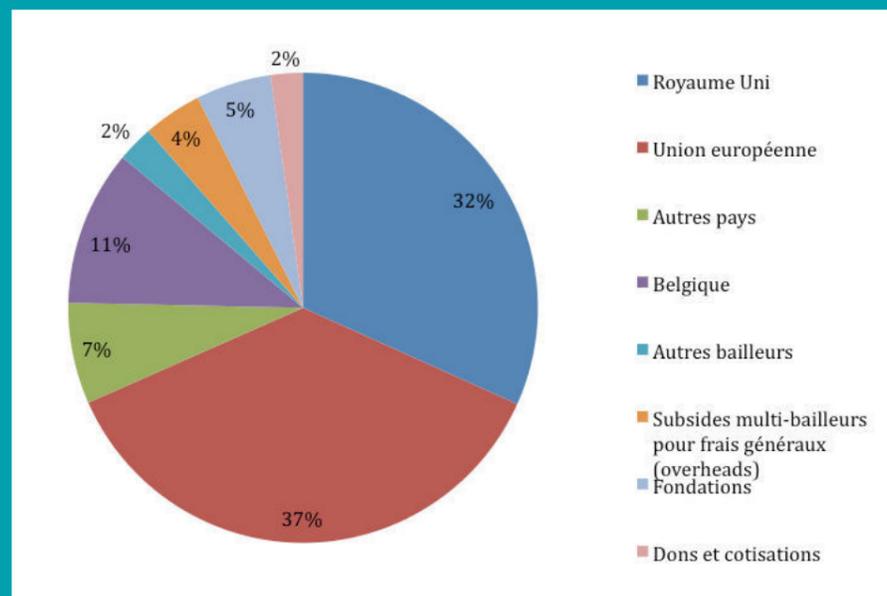
Avocats Sans Frontières a dépensé 85% du budget prévu pour l'année 2013. Ce taux de mise en œuvre est positif au vu des contextes parfois instables dans lesquels ASF travaille, et reflète une meilleure maîtrise budgétaire par rapport aux années précédentes.

Les revenus de l'organisation en 2013 s'élèvent à € 5.736.167, ce qui représente une progression significative par rapport à 2012 où ils s'élevaient à € 4.788.779.

Structure de financement

La structure de financement ne varie pas par rapport à 2012, avec comme bailleurs principaux l'Union européenne (pour € 2.110.000), le Gouvernement du Royaume-Uni (UK aid, pour € 1.825.000) et le SFP belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (pour € 617.000). Le solde se répartit entre coopérations étatiques et fondations.

Origine des fonds



Répartition des dépenses

Les dépenses 2013 d'Avocats Sans Frontières sont réparties sur les thématiques et activités suivantes :

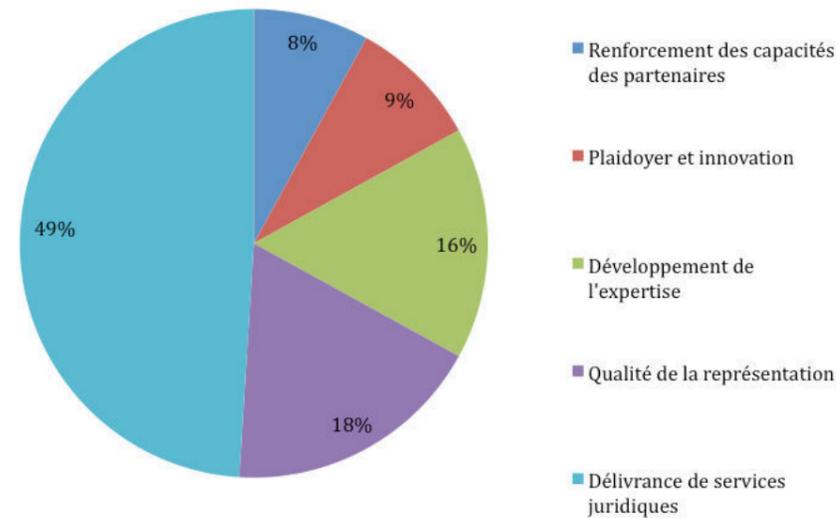
- Renforcement des capacités des partenaires nationaux : € 442.000.
- Plaidoyer et innovation : € 995.000.
- Développement de l'expertise : € 885.000.
- Qualité de la représentation légale : € 995.000.
- Délivrance de services juridiques : € 2.709.000.

Les pays auxquels les subsides sont alloués sont les suivants :

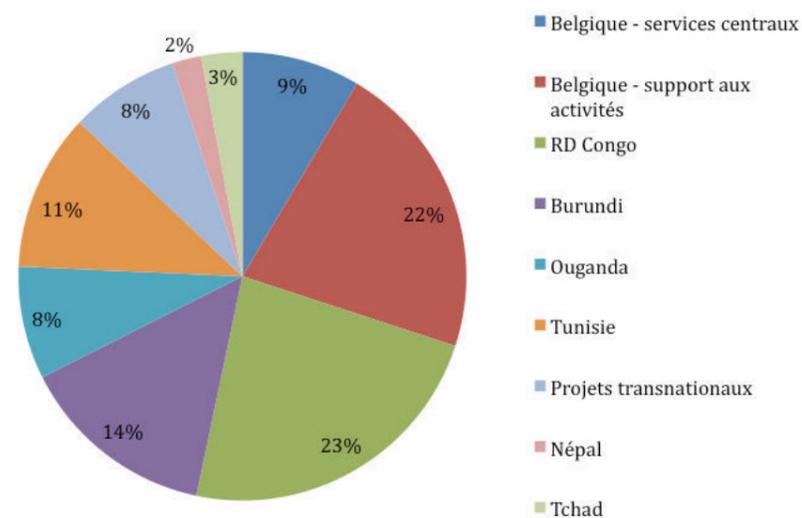
- La RD Congo, où ASF mène des projets pour un montant de € 1.333.000.
- Le Burundi, pour € 817.000.
- La Tunisie, pour € 650.000.
- L'Ouganda, pour € 466.000.
- Le Tchad, pour € 170.000.
- Le Népal, pour € 121.000.
- La Belgique, pour les fonctions de services centraux (direction, contrôle de gestion, ressources humaines), pour un montant de € 490.000, auquel s'ajoutent € 1.230.000 pour le support aux activités en matière d'expertise et de communication dans tous les pays d'intervention.
- Les autres pays où ASF est active via des projets transnationaux en matière de justice internationale et de défense des défenseurs des droits de l'Homme, pour un montant de € 451.000.

Rapport financier

Répartition des dépenses par objectif



Répartition des dépenses par zone géographique



Constitution d'une réserve

En 2013, ASF a pu affecter une partie de ses recettes à la constitution d'une réserve de protection, nécessaire à la survie d'une organisation qui s'agrandit.

C'est ainsi que € 175.000 ont été affectés à la réserve pour le passif social, et € 51.404 à la réserve pour bénéfice reporté. Fin 2013, le total de la réserve de l'organisation s'élevait à € 426.273.

A terme, la réserve doit permettre à ASF de fonctionner durant trois mois sans aucun subside, et de gérer un éventuel passif social. La constitution de la réserve donnera également le début d'une assise de solvabilité nécessaire pour conserver une crédibilité auprès des bailleurs de fonds.

Provision pour risques et charges

ASF dispose par ailleurs d'une provision pour faire face à d'éventuels risques juridiques et au risque de ne pas trouver de cofinancements pour certains de ses projets. Cette provision pour risques et charges s'élève à € 309.163, ce qui couvre la quasi-totalité des risques encourus par l'organisation.

Ressources humaines

Les équipes d'ASF se sont considérablement renforcées en 2013, vu l'accroissement du nombre de subsides obtenus et la mise en vitesse de croisière de plusieurs projets débutés en 2012.

Bilan et compte de résultats

BILAN		2013	2012	2011
ACTIF				
Actifs immobilisés	20/28	94.243	94.243	107.323
II. Immobilisations incorporelles	21	495	2.264	984
III. Immobilisations corporelles	22/27	2.247	5.631	9.619
B. Installations, machines et outillage	23	1.201	3.826	4.129
C. Mobilier et matériel roulant	24	1.046	1.804	5.490
IV. Immobilisations financières	28	28.278	86.348	96.720
Actifs circulants	29/58	2.436.485	2.636.133	1.406.523
VII. Créances à un an au plus	40/41	147.287	227.298	508.897
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.273.599	2.404.632	891.661
X. Comptes de régularisation	490/1	15.599	4.102	5.965
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2.467.505	2.730.377	1.513.845

PASSIF				
Fonds social	10/15	426.273	199.869	179.119
IV. Fonds affectés	13	354.119	179.118	179.119
V. Bénéfice reporté	140	72.154	20.750	
Perte reportée	141	0	0	0
VI. Subsidés en capital	15	0	0	0
Provisions et impôts différés	16	0	0	0
4. Autres risques et charges	163/5			
Dettes	17/49	1.732.069	2.530.508	1.334.726
B. Dettes financières	43	0	0	8
C. Dettes commerciales	44	208.475	108.672	124.010
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	207.113	134.274	92.854
1. Impôts	450/3	94.794		421
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	112.319	134.274	92.433
F. Autres dettes	47/48	1.294.349	2.287.561	1.102.674
3. Dettes non productives d'intérêt (avance bailleurs de fonds)	4891	1.294.349	2.287.561	1.102.674
X. Comptes de régularisation	492/3			15.180
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.467.505	2.730.377	1.513.845

COMPTE DE RESULTAT		2013	2012	2011
I. Ventes et prestations	70/74	5.736.167	4.788.779	4.700.879
A. Chiffre d'affaires (et subsides projets)	70	5.607.363	4.639.694	4.587.067
B. Cotisations, dons, legs	73	128.804	117.597	102.788
a. Cotisations		4.172	5.880	5.576
b. Dons personnes physiques		5.811	11.602	8.355
c. Dons Barreaux		102.464	89.925	72.505
d. Dons autres personnes morales		16.357	8.077	16.352
C. Autres produits d'exploitation	74	0	2.113	11.024
II. Coût des ventes et prestations	60/64	-5.103.099	-4.605.474	-4.710.113
A. Services et biens divers	61	2.841.105	2.299.111	2.174.566
B. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.231.957	2.284.988	2.474.627
C. Amortissements	630	12.715	10.738	47.129
D. Réductions de valeur sur créances commerciales	631/4			0
E. Provisions pour risques et charges	635/7	279.676		0
F. Autres charges d'exploitation	640/8	17.322	10.637	13.791
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	353.392	183.305	-9.235
IV. Produits financiers	75	4.921	45.341	117.384
V. Charges financières	65	-124.189	-203.274	-130.774
VI. Bénéfice courant	70/65	234.124	25.372	-22.625
VII. Produits exceptionnels	76	23.730	38.823	90.450
VIII. Charges exceptionnelles	66	-31.450	-43.444	-239.149
IX. Bénéfice/perte de l'exercice	70/66	226.404	20.751	-171.324
A. Bénéfice ou perte à affecter	70/69			
a. Bénéfice/perte de l'exercice à affecter	70/68	226.404	20.751	-171.324
b. Bénéfice ou perte de l'exercice précédent	790			0
B. Affectation aux capitaux propres	691/2	175.000	20.751	-171.324
C. Résultat à reporter	793/693	72.154		

Nos équipes en 2013

Conseil d'administration

- Hafida Talhaoui, Présidente
- Peter Van der Auweraert, Vice-président
- Jean-Marc Verjus, Vice-président
- Frans Macken, Trésorier
- Caroline Stainier, Secrétaire
- Administrateurs : Maryse Alié, Jérôme de Hemptinne, Lieven Denys, Peter De Smet, Myriam Kaminski, Pierre Legros, Fleur Longfils, Jacqueline Oosterbosch, Filip van Bergen, Luc Walley

Direction générale

- Francesca Boniotti

AU SIÈGE À BRUXELLES

Administration, finances et logistique

- Ronald Simon, Directeur administratif et financier
- Sabrina Lambe, Coordinatrice des ressources humaines (jusqu'au 30/06)
- Barbara Bonte, Coordinatrice des ressources humaines (depuis le 01/07)
- Bolívar Castro, Contrôleur de gestion (depuis le 17/06)
- Nadin Coulibaly, Assistant AFL expatrié (depuis le 01/09)
- Joseph Karenzo, Contrôleur de gestion (du 02/04 au 31/12)
- Anouche Mardikian, Assistante en ressources humaines (du 27/03 au 31/08)
- Yapo Elvis Nda, Assistant logistique (du 15/10/2013 au 31/01/2014)
- Stéphanie Patrois, Contrôleur de gestion (jusqu'au 12/07)
- Pascal Vanden Eynde, Contrôleur de gestion (depuis le 15/04)

Coordination stratégique

- Lara Deramaix
- Laurence Femont (remplacement congé de maternité - du 01/07 au 30/11)
- Chantal van Cutsem

Expertise thématique et coordination de projets

- Sébastien Chesneau, Assistant juridique (du 24/07 au 31/10)
- Julie Demoulin, Assistante de projet (du 18/11 au 17/12)
- Myriam Khaldi, Experte en mécanismes d'accès à la justice (depuis le 25/03)
- Jean-Philippe Kot, Expert en justice pénale internationale
- Catherine Lalonde, Expert en plaidoyer et contentieux stratégique et Coordinatrice de l'International Legal Network
- Luc Meissner, Coordinateur de programme justice internationale
- Anne-Françoise Meeús, Coordinatrice de l'International Legal Network (depuis le 02/12)
- Julien Moriceau, Expert qualité et apprentissage
- Jean-Charles Paras, Expert en droits civils et politiques
- Shira Stanton, Expert en droits humains

Communication et relations extérieures

- Séverine Degée, Chargée de communication
- Gilles Van Moortel, Chargé des relations extérieures
- Manuela Torrao Pereira, Femme d'ouvrage



Jean-Marc Verjus et Caroline Stainier, membres du CA d'ASF, en discussion avec Pascal Paradis, Directeur général d'ASF Canada © ASF/M. Golinvaux

Stagiaires et bénévoles

- Stagiaires en communication : Hanne Albers, Laura Gruyaert, Anne Hendrickx, Laurence Lamotte, Thibaut van 't Hof
- Stagiaires en droits économiques et sociaux : Sylvain Mossou, Aurore Vermeylen
- Stagiaires en justice pénale internationale : Sébastien Chesneau, Kyu Ree Fourez
- Stagiaires ILN : Julie Demoulin, Coralie Mampaey
- Finances : Nadin Coulibaly, Gisèle Van Antwerpen

AU BURUNDI

Katia Urteaga Villanueva, Chef de Mission

Bujumbura : siège

- Déo Burero, Agent de nettoyage
- Freddy Gahuya, Logisticien
- Sistor Havyarimana, Coordinateur assistance judiciaire
- Noëlla Irankunda, Associée technique
- Catherine Lecrenier, Chargée du développement de l'aide légale
- Jean Marie Ndikumana, Chauffeur
- Adrien Nifasha, Coordinateur justice internationale
- Jean Nsengiyumva, Coordinateur suivi-évaluation
- Egide Nshimirimana, Cadre d'appui GT/DJ
- Rose Ntawumenyakaziri, Secrétaire de projet
- Leaticia Ntezicimpa, Comptable
- Evelyne Nyagasa, Coordinatrice finances
- Gilbert Nzeyimana, Coordinateur administration-logistique
- Olivier Rubengebenge, Chauffeur
- Innocent Sendimaso, Assistant finances
- Juste Yamuremye, Assistant de projet

Bujumbura : projet PIDDAR

- Axelle Nzitonda, Coordinatrice du projet
- Juristes d'appui : Lyse Gatore, Jean de Dieu Ndayihaya, Janvière Nirirutanya, Mélance Niyonkuru, Digne Ntakiyiruta,

Gitega

- Jean Berchmans Ndayishimiye, Responsable du bureau
- Immaculée Kanyamuneza, Juriste d'appui
- Barnabé Nyandwi, Chauffeur

Bubanza

- Dieudonné Tabaro, Chauffeur
- Innocent Vyarugaba, Assistant juriste

Ngozi

- Pontien Ndayishimiye, Responsable du bureau
- Steve Aleck Nininahazwe, Juriste d'appui
- Olivier Ntafuta, Chauffeur

Ruyigi

- Richard Dusabimana, Juriste d'appui
- Alain Lionnel Nduwarugira, Chauffeur



Tournage d'une capsule vidéo avec les Chefs de mission ASF, Bruxelles, décembre 2013 © ASF/H. Albers



Les équipes administratives, financières et logistiques d'ASF réunies à Bujumbura pour une session de travail, octobre 2013 © ASF/U. Thapa

AU NÉPAL

- Biswo Jit Khadka, Coordinateur de programme
- Urmila Thapa, Responsable finances et administration

EN OUGANDA

Ismene Nicole Zarifis, Chef de mission

Céline Lemmel, Chef de mission (remplacement congé de maternité de septembre 2013 à février 2014)

- Administration, finances et logistique : Olive Grace Achipa, Georges Kony et Sylvia Jill Sabiiti
- Brenda Peace Amoto, Chargée de programme justice internationale
- Programme Accès à la justice : Mindrea Godwin Bua, Ronald Mutalya, Barbara Nambi et Phillip Ronald Opio
- Godfrey Ekweny, Chauffeur
- Sharon Nakandha, Chargée de programme justice internationale
- Consolate Nyangoma, Entretien
- Stagiaires : Naimah Bukenya, Alice Etam Muhere, John Batiste Hagiyiriyaremye, Kendra Hefti, Jesse Mugeru et Stella Nakayima

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Aurora Capelier, Chef de mission (jusqu'au 05/09)

Hélène Trachez, Chef de mission (depuis le 19/08)

Bukavu

- Ana Isabelle Silva, Responsable du bureau
- Innocent Musafiri Bigarura, Administration, finances et logistique
- Faustin Cirhuza Lushombo et Germaine Ungaobe Bumbu, Assistants de projet
- Benjamin Bukaraba Birindwa et Abeli Mushamalirwa Munganga, Chauffeurs

Bunia

- Martin Causin, Responsable du bureau
- Guillaume Liripa, Administration, finances et logistique
- Assistants de projet : Mittérant Bosa Elema, Patient Kikwaya Kahindo et Marc Makwala Mpaka
- Blaise Kpena Magolo et Jeannot Muhindo Mutsambi, Chauffeurs

Goma

- Administration, finances et logistique : René Dhebongangabu, Karime Ouattara et Eric Kanyamihigo
- Coordinateurs de projet : Joli Apema Onadikondo, Johnny Lobho Amula et Julien Cigolo Muzusangabo
- Céline Baes, Project Support Officer
- Chauffeurs : Olivier Kasiru Mwikiza, Xavier
- Assistants de projet : Charmante Kinja, Don Charles Mufungizi, James Songa Kilauri
- Antoinette Vira, Gestion des ressources humaines



Une partie de l'équipe d'ASF en Ouganda, novembre 2013 © ASF/G. Van Moortel

Kinshasa

- Bahia Zrikem, Responsable du bureau
- Walter Batshina, Chauffeur
- Jean-Claude Kabeyapanu, Administration, finances et logistique
- Dominique Kamuandu, Coordinateur de projet justice internationale
- Richard Pandi, Administration, finances et logistique

AU TCHAD

- Coralie de Lhoneux, Avocate expatriée

EN TANZANIE

- Gilles Durdu, Coordinateur régional du projet Défenseurs des droits de l'Homme

EN ASIE

- Miriam Chinnappa, Chargée de mission/Représentante Asie

EN TUNISIE

Solène Rougeaux, Chef de mission (jusqu'au 05/09)

Federica Riccardi, Chef de mission (depuis le 02/05 d'abord en remplacement de congé de maternité)

- Administration, finances et logistique : Kammoun Ahmad (du 10/04 au 05/06), Ines Jmour (d'octobre 2013 à janvier 2014), Karima Lassoued (du 29/07 au 08/10), Henda Malouche, Bader Mhissen (jusqu'au 08/04), Aida Sahbi (jusqu'au 31/07)
- Assistant(e)s de projet : Mariem Ajroudi (du 24/04 au 31/10), Héla Ben Salem, Tammem Mahjoub (jusqu'au 25/03),
- Rabeb Ouesletti (du 06/03 au 04/10), Sghayer Ramy (du 02/01 au 04/02)
- Anne-Françoise Beguin, Project Support Officer
- Nada Riahi Ben Hamda, Coordinatrice de projets
- Mohammed Chraïti, Stagiaire
- Hakima Ghorri, Coordinatrice du projet DESC (du 03/01 au 30/09)
- Khaled Houssein, Coordinateur du projet DESC (depuis le 04/09)
- Haifa Jeljli, Coordinatrice du projet ROJ (depuis le 22/10)
- Amira Riahi, Chargée de communication du projet ROJ



Une partie de l'équipe d'ASF en RD Congo, juin 2013 © ASF/G. Van Moortel

Colophon

Avocats Sans Frontières asbl

rue de Namur 72 - 1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : +32 (0)2 223 36 54

Fax : +32 (0)2 223 36 14

www.asf.be

Rapport Annuel 2013

Coordination: Séverine Degée, Emilie Saey

Graphisme: Total Design Belgium

Editeur responsable: Francesca Boniotti

Photographie de couverture : Le Bureau de consultations gratuites de Katana dans le Sud Kivu © ASF/B. Langhendries

Mise sous presse en juillet 2014

Contribuez à un monde plus équitable en soutenant la justice et la défense des droits humains

Faites un don au profit d'Avocats Sans Frontières

Compte IBAN: BE89 6300 2274 9185

Code BIC: BBRUBEBB

Ou sur WWW.ASF.BE



www.facebook.com/ASF.AdZG



twitter.com/ASF_FR



issuu.com/avocatssansfrontieres



www.flickr.com/avocatssansfrontieres